



EQUIPE MUNICIPALE

Maire Monique Laurent

1^{er} adjoint Christian Martinon

2^e adjointe Nicole Thivard

3^e adjoint Serge Malet

4^e adjointe Isabelle Kapfer-Serve

5^e adjoint Alain Dargère

Conseiller délégué Pierre Hulin

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancellier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas

PUBLICATION

Directrice de publication :

Monique Laurent

Conception & Rédaction :

Commission Vie associative

et Communication

Contact publication :

com.mairiesavigny69@gmail.com

Contact mairie :

mairie@mairie-savigny69.fr

Tel. 04.74.72.09.09

Site Internet :

www.mairie-savigny69.fr

Facebook Mairie Savigny-Rhône

950 exemplaires



L'édito du Maire

**Madame, Monsieur,
Chères Savignaises, Chers Savignois,**

Un an déjà que nos vies professionnelles, familiales et associatives sont perturbées par la COVID 19 avec l'impression de ne pas en voir la fin. Je sais la lassitude de bon nombre d'entre nous et les difficultés rencontrées par certains, notamment les personnes seules ou isolées, les artisans et commerçants, les professionnels de l'événementiel et les soignants mobilisés.

Mais aujourd'hui l'arrivée du vaccin constitue un réel espoir de fin de pandémie. Même si nous ne savons pas quand nous pourrons reprendre nos vies normales, restons optimistes et retenons de cette période difficile les belles initiatives qui ont permis de garder du lien ou se divertir. Je pense par exemple au Trait d'Union de l'Amitié qui diffuse des bulletins de liaison à tous ses adhérents, à l'ASC Savigny qui propose des entraînements de gym en extérieur ou à Savigny Danse qui organise ses cours sur le macadam du skatepark... avec en prime la participation des jeunes footballeurs ! Je tiens à féliciter tous les bénévoles pour leur engagement et leur créativité car personne n'avait imaginé qu'un jour on en arriverait là.

Malgré les contraintes sanitaires, la vie municipale continue pour préparer l'avenir. La Chaucidou est terminée et a déjà

Dans ce numéro

- P.1 Edito & brèves municipales
- P.2 Quoi de neuf à Savigny ?
- P.4 Les actus de la Médiathèque
- P.5 Informations municipales
- P.8 Zoom
- P.12 Conseils municipaux
- P.22 Informations CCPA
- P.23 Informations locales
- P.24 Manifestations culturelles & sportives

été qualifiée « d'initiative exemplaire » par le collectif citoyen pour le développement de l'écomobilité des vallées Brévenne et Turdine. Le respect des limitations de vitesse et des priorités à droite restent encore une préoccupation pour laquelle des solutions sont à l'étude avec les services du Département.

Comme annoncé dans le bulletin, les panneaux lumineux sont installés. Dès leur raccordement, ils diffuseront les actualités municipales et celles des associations qui, je l'espère, pourront rapidement reprendre leurs activités.

Un autre sujet d'actualité, mené par la commission urbanisme, est la concertation pour la modification du PLU qui se terminera le 21 avril : je vous invite à consulter ce dossier en mairie ou sur le site internet de la commune et transmettre vos remarques par mail, courrier ou dans le registre disponible à l'accueil de la mairie.

La réflexion pour le pôle santé est lancée et d'autres projets avancent grâce à l'engagement de tous les élus. La crise sanitaire ne nous a pas permis de vous réunir autant que nous l'aurions voulu et nous le regrettons mais, dès que possible, nous vous partagerons ces différents projets.

Dans l'attente de nous retrouver autour des événements festifs qui animent notre village, je vous souhaite un agréable printemps.

Monique LAURENT,
Maire de Savigny.

BREVES MUNICIPALES

Ouverture déchèteries :

Courzieu-La Brevenne

Lundi et mercredi de 14h à 18h

Mardi et vendredi de 9h à 12h / 14h à 18h

Samedi de 9h à 18h

Fleurieux sur L'Arbresle

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / 14h à 18h - Samedi de 9h à 18h

Horaires d'été

Bruits de voisinage (nuisances sonores selon arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)

Horaires pour l'utilisation des tondeuses, outils du jardin et bricolage :

Jours ouverts : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h



N° Vert Info Covid (appel gratuit)
0800 130 000



Nouvelles du P'tit Marché

Boucherie-charcuterie : changement de propriétaire

Yannick Garnier, de la Charcuterie traiteur Montrottoise, JEM, nous a fait part de son arrêt d'activité. Nous lui souhaitons bonne continuation dans ses nouveaux projets et le remercions pour ces années passées sur le marché de Savigny.

L'activité a été reprise par la Charcuterie des 2 Villages de Saint Laurent de Chamousset, à qui nous souhaitons la bienvenue. Les gérants sont Stéphane Seve et Tanguy Thomas, tous deux producteurs. Raphaël Coquard, toujours salarié, continue de vous servir le vendredi sur le marché.

Ferme de la Palud : Dominique Bourrat prendra très prochainement une retraite bien méritée. Il avait déjà diminué son activité et nous proposait des fromages d'autres producteurs, comme les chèvres de Mathieu Demarest, les yaourts de François Delorme de Bessenay, ou de la fromagerie de Liergues, entre autres. Mais pendant des années, nous avons apprécié ses produits, puisque déjà bien avant le marché, Odile qui travaillait avec lui tenait un stand devant l'école puis sur la place. Merci à tous les deux ! Et bonne retraite à Dominique.

Nous prospectons pour continuer de proposer une gamme de fromages variés sur le marché.

Nouveau Stand : Marché d'auteur, en partenariat avec la Médiathèque

Chaque dernier vendredi du mois, Roland Garin, écrivain, domicilié à St Pierre la Palud, viendra présenter ses livres sur le marché. Venez découvrir ses polars, livres de voyage, ou encore les aventures de Tobias (Voir l'article dans les actualités de la Médiathèque).

Il sera accompagné par différents auteurs de l'UERA, Union des Ecrivains de Rhône Alpes Auvergne.

Ainsi, vendredi 26 mars, nous avons pu faire connaissance avec Raymond-Pierre Communod et sa nouvelle série « Bonnier se déchaîne » dont le dernier en date « Bonnier et l'herboriste de la Croix Rousse ». Ce personnage a été créé il y a plus de 40 ans par Jacques Bruyas. Les différents personnages se rencontrent dans les livres d'un auteur à l'autre.

Certains livres sont aussi écrits à plusieurs mains.



**Prochain Marché d'auteur
vendredi 30 avril !**

Animation de printemps

Le 30 avril, retrouvez un « Troc de graines » sur le P'tit Marché proposé par Savuni les Arts



Ecole St Martin

Découvrir les Arts du cirque...

Depuis début février, nous vivons une initiation aux Arts du cirque avec la compagnie Arts Vie et Vents.

Les enfants des 4 classes découvrent les différents éléments du cirque : la jonglerie (balles, foulards, assiettes chinoises, bâton du diable, diabolo, anneaux...) les équilibres (boule, fil, pédalgo, rouleau américain,) mais aussi tout ce qu'on peut faire avec son corps (percussion corporelle, acrogym) et sa voix (on travaille aussi avec des instruments de musique).

Noémie et Dorothee les accompagnent, laissant chacun appréhender le matériel, le découvrir puis apprendre à l'utiliser tout en laissant la créativité s'exprimer.

Chaque séance se termine par un temps de relaxation qui est aussi très important pour apprendre à gérer son corps, à bien le connaître et le « dompter ».

« Je suis monté sur la grosse boule, ça bougeait beaucoup. Au début j'avais peur mais après j'ai trop aimé »

« J'ai marché sur le fil, c'était trop bizarre ! »

« Il y avait des instruments que j'avais jamais vus (le concertina, le koshi) : y'en a un qui fait le bruit du tonnerre ! »

« On a fait l'échauffement en se servant d'un grand parachute, c'était très joli »

« J'aime bien découvrir tous les objets de jonglerie, mais j'y arrive pas trop »

Classe des GS/CP-mars 2021

Un petit mot de Pierre Dargère, Président de l'APEL au sujet de l'annulation de la marche :

« Comme vous le savez déjà notre marche pour la deuxième année consécutive est annulée. Mais toutefois pour célébrer ces 30 ans nous avons l'intention de mettre une banderole ainsi qu'un mur souvenirs (affiche photo) sur l'enceinte de l'école. C'est l'occasion de remercier les randonneurs et relais qui nous accueillent ... »



Nouveau à Savigny – des QR codes ont été installés

Transformez votre mobile en audioguide, flashez sur le patrimoine local et visitez le village à l'aide de QR codes qui vous permettront de découvrir le site de Savigny en toute liberté !



SAVIGNY
PATRIMOINE
d'hier et de demain

Ces petits carrés avec des cases, que vous allez découvrir sur les murs ou les bâtiments du village renferment des informations pour accéder aux présentations audio du site Internet du Patrimoine :

<http://savigny-en-lyonnais-patrimoine.fr/visite-audio-guidee/>

N°	Thème
1	Accueil, départ du circuit
2	Histoire de l'Abbaye de Savigny (IX ^e -X ^e s.)
3	Eglise Saint-André
4	Visite de l'église Saint-André : vitrine
5	Visite église : vitraux, croix, orgue, autel
6	Retable et vierge en bois
7	Porche gothique
8	Décors peints sur façades
9	Décors peints sur façades des maisons : rue
10	Décors peints sur façades : place
11	Histoire de l'Abbaye de Savigny (XI ^e -XIV ^e s.)
12	La tour de l'horloge (*)
13	Histoire de l'abbaye (XV ^e s. - an 1780)
14	Maisons des notables
15	Maisons des notables (suite)
16	Descriptif des bâtiments de l'Abbaye
17	Histoire de l'Abbaye (après 1780)
18	Présentation du musée lapidaire
19	Visite du musée lapidaire (*)

(*) visite guidée uniquement



Découvrez le patrimoine de façon originale grâce à un parcours pédestre en plusieurs étapes. Muni d'un smartphone, vous trouverez ces QR codes à scanner (disposés majoritairement à proximité des plaques signalétiques du patrimoine ou sur des édifices remarquables).

Cette installation, réalisée en partenariat avec la Mairie, permet de réinventer la lecture de l'histoire de l'abbaye de Savigny : **un parcours inédit favorisant la flânerie et l'autonomie.**

Inscriptions dans les écoles publiques : attention erratum dans le Bulletin Municipal

Nous tenons à nous excuser car une erreur s'est glissée dans les adresses mail indiquées dans l'article du Bulletin Municipal P.16.

Vous pouvez tout de même retrouver les bonnes adresses dans le Mémorandum central du Bulletin : Numéros utiles, Rubrique Etablissements scolaires.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant ou avoir plus d'informations, vous pouvez prendre contact par téléphone ou par mail avec l'école :

Ecole du Petit Prince, maternelle publique : Mme GIMENEZ
au 04 74 01 48 73 / ce.0693296h@ac-lyon.fr

Ecole des Sources, primaire publique : Mr LAGRANGE au 04 74 01 13 51 / ce.0691446x@ac-lyon.fr

Vous pouvez aussi vous présenter en Mairie. Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé. Les inscriptions ont d'ores et déjà commencé.

En raison du contexte sanitaire, il n'y a pas de portes ouvertes prévues à ce jour. Des visites individuelles peuvent être proposées sur rendez-vous.

Elections Départementales et Régionales

En raison de la crise sanitaire, les élections départementales et régionales, prévues initialement en mars, auront lieu les **dimanches 13 et 20 juin 2021**. Elles se dérouleront à la **Salle du Trésonce**, afin de permettre de respecter au mieux le protocole sanitaire et la distanciation physique.

Pour rappel :

* Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans, au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

* Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans.

Chaque canton est représenté par un binôme (femme-homme), élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

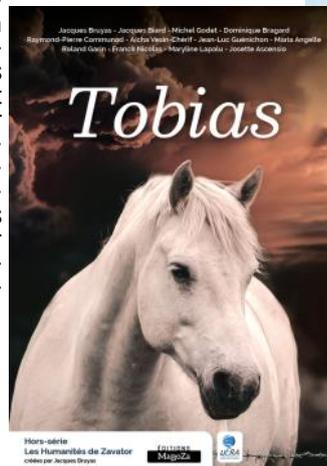
La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 mai.



Votre Marché d'auteur(e)s

Depuis le vendredi 26 mars, votre marché accueille désormais un Stand d'auteur(e)s **chaque dernier vendredi du mois**, en partenariat avec la Médiathèque.

Présentation de l'auteur : Mr Roland Garin, écrivain autodidacte, ancien cuisinier dans l'armée puis commercial, habite à St Pierre la Palud. Il a écrit notamment « Le Gant de fer des arêtes de poisson », thriller époustouflant dont les scènes se déroulent dans les bas-fonds et les catacombes de Lyon. Ce livre a été récompensé par le prix Max-André Dazergues 2020/2021. Il a également écrit trois livres de voyage où il relate son pèlerinage sur le chemin de Compostelle. Puis, « Les aventures de TOBIAS », un cheval qui travaille dans les Mines de St Pierre la Palud, et qui part à la guerre. Un dernier polar sorti en début d'année traite le sujet des égorgements de chevaux récompensé par les prix Eugene Sue, et Gaston Leroux 2021/2022. Il vient avec ses livres pour vous les proposer et vous les dédicacer. Il sera accompagné d'autres auteur(e)s au fil des mois. Ainsi, vous avez pu découvrir lors du premier stand le 26 mars Raymond-Pierre Communod, auteur de « Bonnier et l'herboriste de la Croix-Rousse ».



Prix du Maître Kamishibai



Atelier de lecture de Kamishibai pour les 8-11 ans, avec préparation d'un spectacle où ils seront sacrés Maîtres Kamishibai.

Les mercredi 28 avril, 5 mai et 19 mai de 14h30 à 16h.

Le Spectacle de Kamishibai présenté par les enfants participant aux ateliers aura lieu le mercredi 19 mai à 15h, et sera suivi de l'élection du Maître Kamishibai par les spectateurs. Ce spectacle est pour tout public.

Avec des lots pour les gagnants. Les ateliers sont sur inscription ainsi que le spectacle. En partenariat avec le Centre de Loisirs Léo Lagrange.



Atelier décoration de la Médiathèque

Choisissez votre figurine, coloriez-la et accrochez-la. Atelier en autonomie, sans inscription ni limitation.

Chasse aux Lapins de Pâques

Trois lapins en origami se sont cachés dans la Médiathèque. A vous de les retrouver. Vous avez 10 minutes pour cela, en faisant attention de laisser les lieux aussi bien rangés qu'au départ bien-sûr. A partir de 5 ans, sans limite d'âge. A partir du mardi 6 avril jusqu'à ce que les 3 lapins soient attrapés. Sans inscription, des lots pour les gagnant(e)s. Demandez à la bibliothécaire si vous voulez y participer.



Et si vous deveniez bénévole à la Médiathèque de Savigny ?

Nous recherchons des personnes pour nous aider à tenir les permanences et à réaliser toutes les différentes missions nécessaires à la vie dynamique de notre Médiathèque Municipale, bien commun de notre village. Evidemment, il faut des personnes lors des permanences aux horaires d'ouverture au public, mais il y a du travail "caché" qui s'exécute en dehors de ces horaires et lors d'animations ponctuelles. Selon vos disponibilités. C'est avec grand plaisir que l'équipe actuelle vous accueillera.

Nous recherchons particulièrement des personnes pour s'occuper des permanences du samedi matin 10-12h et du mercredi 15-18h30, qui auraient envie d'accueillir des classes, d'aider à l'organisation et à la communication des animations (affichage, réseaux sociaux).

Découvrez La Grainothèque

Réouverture de la Grainothèque de la Médiathèque de Savigny (créée au printemps 2019). Petite boîte verte, elle se trouve à l'entrée sur une table. Elle est pleine de graines de courges, d'œilletons d'inde, etc. C'est un espace de dépôt et de libre-échange de graines de plantes, fleurs, légumes et fruits. Ce troc de graines est libre et gratuit. L'idée est de favoriser le partage de graines reproductibles entre jardiniers amateurs.e.s. C'est aussi un formidable outil de préservation de la biodiversité cultivée : vous y trouverez peut-être des variétés paysannes, locales, qui ne sont pas commercialisées, et qui n'attendent que vous pour retrouver leur place dans votre jardin ! En libre échange, ouverte jusqu'en novembre 2021, accompagnée de livres de jardinage pour vous guider.

Retrouvez aussi la vidéo réalisée par la Médiathèque du Rhône sur la Grainothèque de Savigny.

<https://mediatheque.rhone.fr/default/les-grainotheques.aspx>

A vos graines, prêts, partez !



Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal

Commission Bâtiments

La rénovation de la salle du vestiaire du petit théâtre a été réalisée (voir photos).

Courant mars, à l'école maternelle du Petit Prince, les volets extérieurs qui étaient en tissu et fortement dégradés par l'usure du temps ont été remplacés par des modèles électriques « à lames » plus résistants.

Différents travaux de mise en conformité électrique sont en cours afin de corriger les anomalies relevées lors de visites de contrôle technique effectuées les années passées.

Courant mai, suite à la validation des Architectes des Bâtiments de France, les travaux de rénovation du mur du Chalet Montange devraient démarrer.

Subvention de la région

Nous avons eu confirmation de l'attribution d'une subvention de la région d'un montant de 12 450€ pour les travaux réalisés au restaurant du Clos de l'Abbaye.



Le vestiaire du Petit Théâtre avant ...



et après !



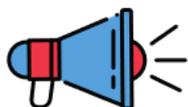
Commission Urbanisme

Construction de l'immeuble "**Résidence Saint Louis**" rue des Rosiers

Le permis de construire a été accepté (pour rappel, ce bâtiment fera partie du parc privé).

Lotissement Domaine de l'Abbaye (lieu-dit la Doyennerie)

Les travaux d'aménagement ont débuté le 9 mars.



**PLU : Concertation de la population !
Depuis le 29 mars et jusqu'au 21 avril
Venez consulter le dossier en mairie
ou sur notre site internet
et donnez votre avis**

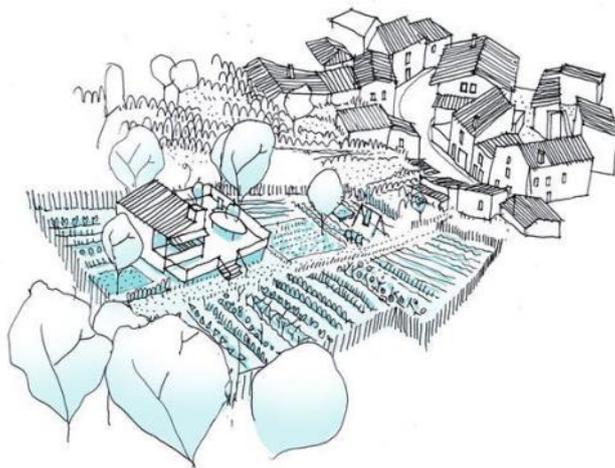
Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le projet de modification du PLU est soumis du 29 mars 2021 au 21 avril 2021 à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées selon les modalités suivantes :

- Le dossier de modification du PLU est mis à disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture, dans des conditions permettant de formuler des observations, à savoir la mise à disposition d'un cahier
- Le dossier de modification est également disponible sur le site Internet de la commune www.mairie-savigny69.fr, rubrique Mairie/Urbanisme

Les observations pourront être également formulées par écrit par courrier adressé à Monique Laurent, Maire, et seront insérées au registre. Christian Martinon, adjoint en charge de l'urbanisme, se tient à la disposition du public en mairie sur rendez-vous pour tout renseignement et/ou enregistrement d'observations écrites et orales. Les observations du public seront enregistrées et conservées en mairie. Seules les observations notées dans ce registre pourront être prises en compte.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera établi puis la MRAE (Mission Régionale d'Autorité environnementale) et La CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) seront saisies pour avis.



Commission Services à la personne

Chantiers Jeunes

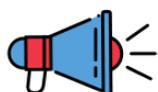
Ces chantiers se dérouleront pendant les vacances scolaires et sont à destination d'un public entre 14 et 20 ans. Ils auront un caractère d'intérêt général : mise en peinture de locaux publics, entretien d'espaces verts, construction de petit mobilier...

Les jeunes percevront une gratification de 100€ par semaine de chantier, l'équivalent de 20h de travail.

Les mairies et les structures jeunesse du territoire portent ces chantiers, et font une demande de subvention à la CCPA pour en couvrir les coûts : gratification des jeunes, rémunération éventuelle d'un encadrant technique. Les jeunes restent tout le temps du chantier sous la responsabilité de la structure jeunesse qui détache un animateur.

La mairie de Savigny souhaite organiser un de ces chantiers à destination des jeunes de la commune, sur le mois de Juillet (à confirmer). Il sera encadré par le centre Léo Lagrange.

Pour tout renseignement, contactez le responsable de Léo Lagrange : Albino Pereira au 06 77 65 95 15 ou albino.pereira@leolagrange.org



**Tu as entre 14 et 20 ans
et ce chantier t'intéresse ?
Tu as des idées de chantier à proposer
ou tu souhaites participer
à son élaboration ?
Contacte Léo Lagrange et viens
vivre cette belle aventure !**

SERVICE JEUNESSE

**ENVIE DE PORTER
UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
DANS TON VILLAGE OU QUARTIER ?**

**APPEL À
PROJET
JEUNES
2021**

Tu as entre 14 et 20 ans ? Tu viens du Pays de L'Arbresle ?
Tu as un projet en groupe ou tu souhaites en intégrer un ?

PROPOSE TON PROJET AU SERVICE JEUNESSE

CONTACTE LE COORDONNATEUR JEUNESSE
AFIN DE T'ACCOMPAGNER DANS TON PROJET

Coordonnateur jeunesse - Heddi MARTINEZ
07 61 29 70 37
heddi.martinez@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

Appel à projet Jeunes

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle met en place un appel à projet jeunes 2021.

L'appel à projet permet de financer des projets initiés et portés par des jeunes du territoire. Ces projets sont collectifs et d'intérêt général. Un jury attribuera les subventions aux projets proposés ; il sera constitué d'élus locaux, de membres des structures jeunesse (MJC...) et/ou de personnels CCPA (service jeunesse, PIJ Point Information Jeunesse). Il est possible de proposer un projet tout au long de l'année.

Les jeunes seront accompagnés par le coordonnateur jeunesse de la CCPA pour la définition de leur projet, le montage et la présentation du projet devant le jury.

Pour plus de renseignements, le coordonnateur jeunesse CCPA, Heddi Martinez, est disponible pour répondre à toutes les questions 07 61 29 70 37 ou heddi.martinez@paysdelarbresle.fr

Commission Voirie

Arrachage d'une haie route de Bibost (à l'intersection du chemin en direction de Montpiollier)

Cette haie de cyprès, qui masquait la visibilité des automobilistes, a été coupée-en vue d'un futur aménagement. Cette haie, se situant en ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et dans la zone Ns du PLU (Plan Local d'Urbanisme), n'était pas identifiée comme un élément remarquable du paysage dans cette ZNIEFF ou le rapport de présentation de notre PLU.

Pour la suite, cet espace sera dans un premier temps enherbé, en attendant son aménagement définitif à l'automne avec des tables et des arbustes d'essences locales d'intérêt écologique supérieur au cyprès, telles que prescrites dans notre PLU et ZPPAUP.

Adressage : Recommandation

Il est important dans un premier temps de conserver son ancienne adresse en complément de celle attribuée, car toutes les nouvelles adresses ne sont pas encore enregistrées ni mises à jour dans les différents sites de localisation type GPS.

City Stade

Le scénario d'implantation au centre du village en réponse aux discussions avec les jeunes est actuellement analysé par les ABF (Architectes des Bâtiments de France).

Commission Environnement et cadre de vie

Journée Nettoyage

Nous vous proposons de venir participer à une journée nettoyage qui vise à ramasser les déchets jetés malheureusement dans la nature.

Nous effectuerons des circuits le long des routes et des chemins afin de recueillir le plus de déchets possible.

Des parcours seront aussi organisés dans le centre bourg pour faire une « récolte » peu commune, celle des mégots de cigarettes qui sont une source de pollution non négligeable.

Des pinces et des sacs poubelle seront mis à votre disposition et nous espérons vous accueillir nombreux et en famille pour participer à cette manifestation.

Avec les dernières mesures sanitaires les groupes seront limités à 6 personnes.

Autres projets

Ce début d'année sera marqué pour la commission par plusieurs axes de travail :

- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics du village pour les personnes à mobilité réduite
- Végétaliser les abords du terrain en gore (la population sera associée à la réflexion)
- Améliorer la gestion des déchets au cimetière
- Créer deux places de stationnement pour les camping car, Place des Rosiers sous l'église, après validation de la réglementation

En ce qui concerne la liaison douce entre Savigny et Sain Bel, nous restons en attente des décisions budgétaires de la Commune de Sain Bel avec qui nous devons partager les dépenses.

L'augmentation de l'utilisation des lingettes désinfectantes et les masques jetables font partie des conséquences de la pandémie Covid 19. Par contre il est vraiment interdit de les jeter dans les toilettes, cela pose de graves et coûteux problèmes techniques dans les stations d'épurations.



Commission Vie associative, communication et commerces

Vie associative

Le contexte sanitaire reste encore bien incertain et il est toujours difficile de se projeter sur les reprises d'activités et l'organisation des événements. Malheureusement, ce premier semestre 2021 a encore vu s'annuler les manifestations les unes après les autres, et il nous tarde tous de pouvoir retrouver ces moments festifs ou au moins de convivialité, base d'une vie sociale épanouie.

Nous remercions tous les bénévoles qui s'adaptent et prennent des initiatives pour garder un lien avec leurs adhérents.

En dehors du confinement actuel, quelques activités culturelles pour les mineurs restaient autorisées : ainsi, le cours d'arts plastiques, et les cours de musique pour les enfants avaient pu continuer dans le respect des protocoles sanitaires.

Avec le retour du printemps, et comme le permettent les mesures sanitaires, d'autres ont pris l'initiative de proposer des cours à l'extérieur afin de permettre une reprise d'activité progressive. Ainsi, des cours de danse et de gymnastique ont lieu le mercredi après-midi et le week-end devant la salle du Trésonce et sur le stade multisport au-dessus du stade de foot.

Tous nos remerciements et encouragements vont aux bénévoles et professeurs qui font leur possible pour s'adapter à toutes ces contraintes.

Nous souhaitons pouvoir réunir les associations dès que possible afin de coordonner les manifestations qui, espérons-le, pourront se tenir sur le 2ème semestre, mais aussi pouvoir échanger et poursuivre les réflexions en cours.

Communication : de nouveaux outils à disposition !

Les panneaux lumineux, installés courant mars, seront bientôt en service. Ils vont permettre de diffuser des messages d'information courts et de relayer les différents événements de la commune.

En complément, vous pouvez recevoir les informations de la mairie sur votre smartphone en téléchargeant l'application **Illiwap**. Les associations pourront aussi utiliser ce moyen de communication pour diffuser leurs actualités.

Illiwap est entièrement gratuit et sans publicité. Sans inscription et sans collecte de données personnelles, Illiwap respecte la vie privée des utilisateurs.

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger l'application et choisir la station de la Mairie de Savigny !



Commission Agriculture

La commission a réalisé la synthèse du questionnaire diffusé aux agriculteurs en début d'année. Dans un premier temps, les volontaires seront contactés pour créer un tract présentant leurs activités et produits proposés à la vente. Dès que les conditions sanitaires le permettront, les agriculteurs seront réunis pour partager les idées émises.

Zoom sur vos **Employés Municipaux**

Nous tenons à vous présenter l'ensemble du personnel communal, que nous remercions pour son travail, son implication, et son adaptation permanente aux protocoles sanitaires.



L'Equipe administrative

Delphine Notin accueille le public à l'agence postale communale du lundi au samedi de 9h à 12h, pour la vente des produits de la poste (affranchissement, téléphonie...) le dépôt et le retrait de colis et/ou de recommandés, ainsi que le dépôt et le retrait d'argent. Elle gère aussi la réservation, le planning et les contrats de location des salles communales du Petit Théâtre, du Trésoncle et de la Salle Christian Gouttenoire, pour les événements des associations et des particuliers.



Agnès Leblanc

assure l'accueil du public (physique et téléphonique) et le secrétariat. Elle a aussi en charge la gestion des salles de réunion (salle des Rosiers, des Til-leuls...), de l'état civil (préparation, enregistrement et mise à jour des actes), des concessions du cimetière et des listes électorales, ainsi que la préparation des élections. Elle s'occupe également des arrêtés de voirie, ainsi que de la réception des demandes et la préparation des dossiers d'urbanisme.

Guylaine Guyot a en charge la comptabilité et les finances. Elle prépare et assure le suivi du budget, des dépenses et des recettes, la gestion administrative des services périscolaires et sa facturation, ainsi que la gestion des payes. Elle a aussi un temps à l'accueil le lundi matin et du secrétariat.

Stéphane Villain, DGS (Directeur Général des Services) est en arrêt maladie. Il est remplacé actuellement par **Nadine Descombes**, en télétravail 2 jours par semaine et mise à disposition par le Centre de Gestion. Elle vient en appui du Maire et des élus, pour la préparation du Conseil Municipal, des marchés publics, et la gestion du personnel.



L'Equipe technique

Vous les connaissez pour certains de longue date, que ce soit **Laurent Sachon** (qui pilote l'équipe), **Gabriel Charles**, **Médéric Boisset**, **Christian Mateos** (absent sur la photo). Vous les croisez régulièrement sur nos chemins pour en assurer l'entretien ainsi que celui des fossés ou des haies, et sans oublier le déneigement. Ils interviennent le vendredi au cœur du village pour le nettoyage hebdomadaire, ainsi que pour l'entretien courant de nos divers bâtiments communaux.



Alain Venet complète l'équipe à temps partiel. Il est principalement présent sur la salle du Trésoncle ou l'accueil sur les salles en location ouvertes au public.



L'Equipe scolaire/périscolaire

Elles participent à la vie quotidienne de bon nombre des enfants de la commune ... Voici l'équipe scolaire et périscolaire, avec **Gisèle Muzel**, **Joe Martins** et **Nathalie Roux**, les ATSEM qui travaillent en journée à l'école maternelle publique aux côtés des professeurs (ATSEM = Agentes Territoriales Spécialisées des Ecoles Maternelles). Elles assurent également une partie du service à la cantine.

Elles y retrouvent **Liliane Ducarre**, **Hélène Besson**, **Françoise Mauvernay**, **Virginie Magro**, ainsi que **Mireille Desaintjean** (qui a longtemps était agent administrative à l'accueil de la mairie).

Chacune est affectée à l'un des deux services de la cantine, tous les midis. A cela s'ajoutent des missions très variées :

Mireille et Françoise accueillent les premiers arrivés à la garderie du matin ... et à celle du soir, on retrouve selon les jours Mireille, avec Joe, Virginie et Liliane qui accompagnent les derniers partis.

Quant à l'étude pour les plus grands, sont présentes régulièrement Gisèle, Liliane, Nathalie, Françoise et Virginie.

L'entretien des différents locaux communaux (école, mairie, médiathèque, salles communales ...) est assuré par Joe, Mireille, Liliane et Virginie.

Liliane est aussi celle qui assure la sécurité des enfants tous les matins devant les écoles, en les faisant traverser sur les passages piétons.

Hélène intervient également pour l'école St Martin indépendamment de la mairie, en tant qu'ASEM (Agente Spécialisée des Ecoles Maternelles) et pour l'entretien des locaux.



Aurélien Fabre
et
Laurence Gagnon
sont aussi présents à la cantine tous les jours aux côtés des enfants, puisqu' Aurélien est le nouveau chef du restaurant scolaire, aidé par Laurence.

Ils ne sont pas employés par la mairie mais par la société

API, prestataire de l'association qui gère la cantine.

Ils ont gentiment accepté de poser pour nous. Si vos enfants ne veulent pas manger leur soupe parce que « c'est meilleur à la cantine » vous connaîtrez les fautifs

La Médiathèque

Julia Lagier travaille à la Médiathèque, en remplacement de **Laura Maillot**, en congé parental. Outre la partie administrative, elle assure la gestion des bénévoles, l'accueil des usagers, le choix des documents avec les bénévoles, la gestion des collections et leur mise en valeur, l'organisation des échanges de documents/supports d'animation avec la Médiathèque Départementale du Rhône. Elle s'occupe de la communication de la médiathèque, organise les animations et les expositions ... pour le public, les écoles, le centre de loisirs Léo Lagrange, etc.

Julia assure également une partie du service à la cantine.



... Et merci à tous d'avoir accepté de poser pour le Savigny Info !

Zoom sur les Hébergements à Savigny



Parfois situés juste à côté de chez vous, vous ne les connaissez peut-être pas. Pourtant, pour un regroupement familial ou amical, un mariage, un séminaire professionnel ou une soirée en amoureux, ces lieux valent le détour ... à quelques pas de chez vous !

Découvrez-les ici et n'hésitez pas à les faire connaître !

Au Songe de l'Eau

Le gîte de groupe **Au Songe de l'Eau** a ouvert ses portes début 2020. Il dispose de 20 couchages, d'une belle pièce à vivre et d'un très grand spa de nage avec balnéothérapie et nage à contre-courant. Il est possible de privatiser l'espace « bien-être » en semaine pour de plus petits groupes ou avec accès à une suite pour des soirées en couple des plus romantiques.

Le grand gîte est lui privatisable tous les week-ends ou en semaine pour vos événements professionnels ou familiaux.

Marie Coste et Renaud Robert
2703 Route d'Ancy 69210 Savigny
Tél 06.12.72.54.41
Mail : ausongedeleau@gmail.com



Le Domaine de Tourieux

Le Domaine de Tourieux vient de changer de propriétaire. Il réouvrira prochainement ses portes. Nous vous le ferons (re)découvrir dès que possible ...

Juliette Freytag
2891 Route de Persanges
69210 SAVIGNY
Tél 06.18.92.59.26
juliette@domainedetourieux.com

Réouverture prochaine !



Le Clos du Merle

Au pied du Crêt d'Arjoux, entourée de cerisiers, notre petite maison d'hôtes **Le Clos du Merle** accueille couples ou familles pour une nuitée ou une semaine de vacances au vert ... De randonnées en visites de vieilles pierres ou dégustation de spécialités ou vins locaux, la découverte de la région surprend par sa diversité, ses coutumes, son histoire. Evelyne et Gaby vous accueillent avec chaleur et convivialité au Clos du Merle pour d'agréables moments de partage.
Wifi – Parking gratuit – Jardin fleuri avec mobilier confortable à disposition des hôtes.

Evelyne et Gaby Merle
751 route de St Julien sur Bibost
Hameau de Taylan
69210 SAVIGNY
Tél 04.37.58.04.56



Terres de Cerises

Situé sur les hauteurs de Savigny, sur une exploitation agricole, notre gîte **Terres de Cerises** est le parfait endroit pour un séjour sous le signe du calme et de la tranquillité.

Le gîte est tout équipé et se compose de 3 chambres, d'une grande pièce de vie ainsi que d'une grande terrasse couverte permettant d'accueillir 6 personnes.

Pour des anniversaires, des mariages ou autres rencontres familiales, pensez-y !

Nous serons ravis de vous accueillir ou de vous renseigner.



Nathalie et Thierry Lacour
terresdecerises@gmail.com
Tél 06.98.90.58.57

Vous pouvez retrouver l'intégralité des compte-rendus sur le site Internet de la mairie, rubrique Mairie/Compte-Rendus CR succinct du conseil municipal - 27/10/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 17 - Votants : 19

Présents : LAURENT Monique ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KAPFER-SERVE Isabelle ; DARGERÉ Alain ; LAINE Daniel ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; COQUARD Marie-Bernadette ; SEEMANN Isabelle ; DUTOUR Evelyne ; Vincent MARTY ; DE CAMARET Floriane (arrivée à 20h15) ; CHANCELIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc.

Absents excusés : BONNET Colette ayant donné pouvoir à Pierre HULIN ; MARTINON Christian ayant donné pouvoir à Monique LAURENT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Bernadette COQUARD

Une minute de silence est observée par les membres du conseil municipal en hommage à Monsieur Samuel PATY.

Approbation du compte-rendu détaillé [...] du dernier conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION n°1 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

[...] Les propositions ont été vues et débattues en commission générale du 20 octobre dernier.

Mme Thivard, adjointe à la vie associative, expose les conclusions de la commission générale et liste ainsi les associations concernées par l'attribution de subvention et leur montant au titre de l'année 2020 :

NOM-RAISON SOCIALE	MONTANT
TRAIT UNION AMITIE (sous réserve d'organisation de l'Arbre de Noël)	800,00 €
MAISON PETITS LOUSTIQUES	500,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	12 000,00 €
ADMR	6 300,00 €
COMITE SOCIAL PERSONNEL	2 775,00 €
APHRA	150,00 €
MAISON RETRAITE LES COLLONGES	150,00 €
APE ECOLES PUBLIQUES	4 000,00 €
APEL ECOLE SAINT MARTIN	2 200,00 €
ASC GYM	1 200,00 €
SAVUNIS LES ARTS	800,00 €
TERRE ET LOISIRS SAVIGNOIS	300,00 €
AB2S BASKET SAVIGNY SAINT PIERRE	1 000,00 €
TENNIS CLUB SAVIGNOIS	2 000,00 €
SAVIGNY DANSE	2 000,00 €
POMPIERS	150,00 €
SAVIGNY PATRIMOINE	420,00 €

VU le code général des collectivités territoriales, **VU** le budget primitif 2020, *Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés* **DECIDE** d'accorder le montant des subventions à verser aux associations tel que mentionné ci-dessus. **DIT** que ces subventions seront imputées au Budget primitif 2020.

DELIBERATION n°2 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Mme le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors du conseil municipal du 22 septembre dernier relative à l'exonération de loyers accordée à la SARL LE CLOS DE L'ABBAYE.

Cette exonération de loyers portait sur une durée de 3.5 mois de loyers pour un montant de 4 838.47 €HT. Ces crédits ont été prévus au chapitre 65 compte 6574 subventions aux associations et autres. Toutefois, dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, la consigne nationale d'imputation pour ce type de

dépenses est le chapitre 67 compte 6745 subvention aux personnes de droit privé.

A la demande de Madame la comptable publique il convient donc d'apporter les modifications en conséquence à la section de fonctionnement, soit : diminution des crédits au compte 6574 pour 4 838.47 €
augmentation des crédits au compte 6745 pour 4 838.47 €

Les modifications sont détaillées au tableau suivant :

modif crédit compte 6574 à 6745 exonération loyer

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	4 838.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	4 838.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6745 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	4 838.47 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	4 838.47 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 838.47 €	4 838.47 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

[...] Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés **APPROUVE** la décision modificative [...]

DELIBERATION n°3 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCPA

Madame le Maire rappelle que la commune de SAVIGNY membre de la CCPA doit se positionner quant au transfert ou non de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, au titre de la loi ALUR s'opère un transfert automatique de la compétence PLU des communes aux intercommunalités le 1er janvier 2021.

Toutefois, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert ne peut avoir lieu.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le choix de s'opposer au transfert à la CCPA de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

[...] Considérant que la loi ALUR instaure le transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités le 1er janvier 2021 ;

CONSIDERANT que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert n'aura pas lieu ;

Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés **DECIDE** de s'opposer au transfert la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA)

DELIBERATION n°4 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

En application des dispositions de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur et ce dans les six mois qui suivent son installation. Les circonstances liées à la charge de travail dans un contexte contraint par l'absence de direction générale expliquent le retard pris sur ce dossier. Néanmoins, il s'agit pour le conseil municipal de Savigny de la première formalisation de cette obligation.

Dans ce cadre, Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal les principales dispositions contenues qui visent les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal telles que figurant au projet de règlement intérieur transmis à chaque conseiller municipal.

[...] Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés **APPROUVE et ADOPTE** le règlement intérieur [...]

DELIBERATION n°5 : MODIFICATION QUANT A LA CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la séance en date du 2 juin dernier a été adoptée la délibération n°2020-15 portant constitution des commissions communales.

En effet, l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de former des commissions dites d'instruction, chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Ces commissions ne donnant pas lieu à la production de délibération.

[...]Ainsi, Madame Isabelle SEEMANN a exprimé le souhait de changer de commission et donc intégrer la commission Urbanisme en remplacement de sa participation à la commission Service à la personne.

M Luc FORNAS a formulé une demande d'intégrer la commission Agriculture et ce, en plus de sa participation aux autres commissions communales.

[...] Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix

Pour UNANIMITE des suffrages exprimés **ACCEPTE** la modification [...]

DELIBERATION n°6 : CONVENTION DE DENEIGEMENT DE LA COMMUNE

Pour rappel, le maire dispose de pouvoirs de police générale, de sûreté, de salubrité et de sécurité publiques (L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) qui comprennent notamment le nettoyage des voies publiques et par suite le déneigement. Ainsi, le maire peut prendre toutes mesures sur sa commune pour assurer le nettoyage des voies publiques ouvertes à la circulation en fonction de leur importance.

Pour rappel, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole (modifié par l'article 48 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche) :

« Toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime peut apporter son concours aux communes, aux intercommunalités et aux départements en assurant :

Le déneigement des routes au moyen d'une lame communale, intercommunale ou départementale montée sur son propre tracteur ou, le cas échéant, sur celui mis à disposition par la commune, l'intercommunalité ou le département.

Le salage de la voirie communale, au moyen de son propre tracteur et de son matériel d'épandage.

Pour l'accomplissement des prestations visées aux deuxième et troisième alinéas, cette personne est dispensée de l'obligation de soumettre son tracteur à une nouvelle réception par le service des mines. ».

C'est donc dans ce cadre qu'il est proposé de conclure une convention dite de « déneigement » dont objet est de permettre d'établir une meilleure coordination des interventions en faisant appel aux exploitants agricoles pour déneiger les voies dont la gestion relève de l'autorité communale.

Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

UNANIMITE des suffrages exprimés **APPROUVE** la convention [...]

AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention et son renouvellement éventuel ainsi que les avenants [...] **DIT** que les crédits seront prévus au budget de chaque exercice.

DELIBERATION n°7 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) TRANSFERE A LA CCPA

Chaque année il doit être présenté au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQSP) ayant fait l'objet, ou non, d'un transfert à une structure intercommunale.

[...]cette obligation s'impose avant le 31 décembre 2020.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) a présenté lors [...] les rapports annuels pour l'année 2019 relatifs aux services publics transférés.

Les services publics concernés sont :

Service Assainissement Collectif : DSP de Savigny et Hors DSP communale

Service Assainissement Non Collectif

Service Gestion des Déchets

Les rapports annuels ont été joints à la convocation de la séance du conseil municipal. [...]

Le Conseil Municipal, [...]19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

UNANIMITE des suffrages exprimés

PREND ACTE de la présentation rapport annuel [...]

DELIBERATION n°8 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC PAR LE SYNDICAT INTER-

COMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE TARARE (SIERT)

Il est également présenté aux membres du conseil municipal le rapport annuel pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public relatif à l'eau potable dont à la gestion a été confiée au SIERT.

Ce rapport a été présenté au conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare (SIERT) le 14 octobre dernier ainsi que le rapport du délégataire SUEZ.

[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQSP) [...]

DELIBERATION n°9 : DESIGNATION DE DELEGUES, UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

La CLECT est la commission locale d'évaluation des charges transférées. La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) a arrêté la composition de la CLECT et chaque commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder, à l'élection des délégués des délégués à la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA); [...]

Sont candidats Christian MARTINON et Luc FORNAS en qualité de délégué titulaire et Monique LAURENT en qualité de déléguée suppléante.

Premier tour de scrutin pour l'élection du 1^{er} délégué titulaire :

A obtenu :

- Christian MARTINON : 16 voix : LAURENT Monique ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KAPFER-SERVE Isabelle ; DARGERÉ Alain ; LAINE Daniel ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; COQUARD Marie-Bernadette ; SEEMANN Isabelle ; DUTOUR Evelyne ; Vincent MARTY ; DE CAMARET Floriane ; CHANCELLIER Marie-Claude ; BONNET Colette et Christian MARTINON

- Luc FORNAS : 2 voix : Luc FORNAS et Jean-Yves DUTOUR

- 1 abstention : Bruno BUISSON

Christian MARTINON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Premier tour de scrutin pour l'élection du 2^{ème} délégué suppléant :

A obtenu :

- Monique LAURENT : 17 voix : THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KAPFER-SERVE Isabelle ; DARGERÉ Alain ; LAINE Daniel ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; COQUARD Marie-Bernadette ; SEEMANN Isabelle ; DUTOUR Evelyne ; Vincent MARTY ; DE CAMARET Floriane ; CHANCELLIER Marie-Claude ; BONNET Colette ; Christian MARTINON ; Jean-Yves DUTOUR et Luc FORNAS.

- 2 abstentions : Monique LAURENT et Bruno BUISSON

Monique LAURENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé déléguée suppléante. [...]

Information : CR des commissions municipales

Information de la CCPA

CR succinct du conseil municipal - 15/12/2020

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; DARGERÉ Alain ; LAINE Daniel ; BONNET Colette ; CHABRANT Jean Pierre ; SEEMANN Isabelle ; DUTOUR Evelyne ; Vincent MARTY ; DE CAMARET Floriane ; CHANCELLIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc ; Pierre HULIN à partir de 21h.

Absents excusés : Pierre HULIN ayant donné pouvoir à MARTINON Christian : Pierre HULIN est arrivé à 21h, son pouvoir est retiré à partir de la délibération n°2020-075 ; KAPFER-SERVE Isabelle ayant donné pouvoir à DUTOUR Evelyne ; Marie-Bernadette COQUARD ayant donné pouvoir à LAINE Daniel ;

Absents :

Secrétaire de séance : M Alain DARGERÉ

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du 27/10/ 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION n°1 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Elle propose de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (13,50/35ème) à compter du 1er janvier 2020, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020.

Il précise que le poste d'adjoint d'animation à temps non complet (13,50/35ème) actuellement occupé par l'agent promu pourra être supprimé par une délibération ultérieure après l'avis obligatoire du Comité Technique.

[...] *Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés*

APPROUVE d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (13,50/35ème) à compter du 1er janvier 2020, [...]

Pour répondre à Mme Isabelle SEEMAN sur cette création de poste, Mme le Maire précise qu'il s'agit bien d'une procédure visant à promouvoir un agent à effectif constant.

DELIBERATION n°2 : AMENAGEMENT TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2015, il a été adoptée une organisation du temps de travail hebdomadaire de l'équipe technique visant un temps de travail de 7heures par jour selon un cycle d'été et un d'hiver.

Par ailleurs, lors de sa séance du 19 mars 2019 le conseil municipal avait procédé à un aménagement du temps de travail hebdomadaire pour le service technique ajoutant une heure de travail le vendredi, en contrepartie de laquelle les agents bénéficiaient de 6 jours de RTT.

Depuis, il a été travaillé avec les agents une nouvelle organisation qui prend en compte d'une part les besoins du service, avec une nécessité de journées plus longues plus propices à la réalisation de certains chantiers et d'autre part, le souhait des agents de pouvoir travailler selon un rythme différent. En effet, il était demandé de pouvoir disposer d'une journée libre (démarches personnelles) et surtout avoir un repos régulier considérant leurs tâches techniques.

Le nouveau cycle de travail proposé va désormais s'effectuer avec une semaine de 39h et une semaine de 31h soit 35h hebdomadaires lissées sur 2 semaines ou 4 semaines (au mois) permettant aux agents du service technique d'avoir 1 journée « off » tous les 15 jours.

La journée non travaillée au titre de la semaine de 31h sera fixée en fonction des besoins du service et des agents, selon un planning établi à l'avance.

Les agents disposeront à chaque cycle d'une heure de pause déjeuner. Le cycle d'hiver débutera au 1er novembre avec un décalage de l'heure de début de journée d'une demi-heure et se terminera fin février.

Les cycles sont détaillés au tableau joint à la note de présentation et de la présente délibération.

Cette nouvelle organisation interviendra à compter du 1er janvier 2021.

Vu l'avis du Comité technique placé auprès du CDG 69,

Le Conseil Municipal, [...] 19 suffrages exprimés :

16 voix POUR et 3 CONTRE (Bruno Buisson, Mme Marie Claude Chancelier et M Jean Yves Dutour)

APPROUVE la modification de l'organisation hebdomadaire de travail de l'équipe technique à partir du 1er janvier 2021 t[...]

Bruno Buisson demande des précisions sur la programmation et exprime ses craintes quant à la présence de deux personnes uniquement le vendredi.

Serge Malet précise que l'organisation actuelle n'est pas optimale pour la collectivité puisque les agents finissent leur journée à 15h sur le cycle d'été notamment.

Le projet qui est proposé correspond à une demande des agents mais aussi répond au souhait de la collectivité de mieux organiser les journées de travail sur la base de 8h par jour. Ainsi il est proposé un cycle alternatif sur la base d'une semaine de 31h et une semaine de 39h. La fin de journée est fixée à 16h en été et 16h30 en hiver. C'est une organisation qui est modulable selon les besoins du service et qui demandera une anticipation. Il est possible que deux agents soient présents le vendredi, comme il sera possible d'adapter ce nombre en fonction des charges de travail.

Mme Le maire précise que cette organisation a été soumise à l'avis du CTP.

DELIBERATION n°3 : PRECISION QUANT AUX TYPES D'EMPLOIS BENEFICIAIRES DES IHTS - COMPLEMENT APORTE A LA DELIBERATION N°2011-35 DU 7 JUIN 2011 RELATIVE A LA MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 7 juin 2011 il a été adoptée la modification du régime indemnitaire des agents de la commune. Cette délibération reste en vigueur jusqu'à la mise en œuvre du nouveau dispositif légal soit le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, dit RIFSEEP.

La délibération instaurant ce régime indemnitaire vise le versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) en précisant uniquement la catégorie des agents concernés soit les catégories C et B avec une limitation au 7ème échelon pour la catégorie B et le statut des agents bénéficiaires (titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public et pour tous à temps complet ou non complet).

Ce régime indemnitaire a été complété par la délibération en date du 26 août 2014 pour les agents de la filière animation.

Or, Mme le comptable public a adressé à l'ensemble des communes une demande de vérification des délibérations portant sur les IHTS au regard des exigences de leur contenu obligatoire. Après vérification, les IHTS sont visées à la délibération du 7 juin 2011 sans préciser les emplois, grades dont les missions impliquent la réalisation effective des heures supplémentaires ou a minima la liste des grades correspondants. Aussi, il convient de préciser la liste de grades correspondant aux agents visés en 2011, soit les agents de catégories C et B.

Pour les agents relevant de la filière animation, la délibération de 2014 a été adoptée avec la liste des grades pour la mise en place de l'Indemnité d'administration et de Technicité (IAT), elle ne vise donc pas les IHTS. En effet, seule la délibération de 2011 instaure les IHTS pour l'ensemble des agents de catégorie C et B (avec une limitation au 7ème échelon pour la catégorie) sans limitation de filière.

Il est donc proposé de préciser la liste des cadres d'emplois correspondants aux agents bénéficiaires des IHTS conformément à la délibération de 2011, sans y apporter de modification, laquelle reste applicable dans l'intégralité de ses modalités. La limitation au 7ème échelon pour la catégorie B a été annulée au plan légal et n'a donc plus à être mentionnée. Il est proposé de préciser la liste des cadres d'emplois de catégories C et B, intégrant donc l'ensemble des grades de chacun des cadres d'emplois, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires comme suit :

Catégorie C : Adjoint administratifs territoriaux, Adjoint d'animation territoriaux, Adjoint territoriaux du patrimoine, Agents sociaux territoriaux, Agents de maîtrise territoriaux, Adjoint techniques territoriaux,

Catégorie B : Rédacteurs territoriaux

Dire que la délibération en date du 7 juin 2011 est inchangée et reste applicable dans son intégralité.

*Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

PRECISE les grades des cadres d'emplois bénéficiaires des IHTS tels que présentés [...]

DELIBERATION n°4 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE

Par convention signée en date du 17 juin 2017, les Communes de L'Arbresle, Bessenay, Bibost, Courzieu, Eveux, Sain Bel, Saint-Julien S/Bibost et Savigny ont décidé de la mise en place d'une police municipale pluricommunale compétente sur leur territoire respectif.

Un premier avenant à cette convention est intervenu en juillet 2018, afin d'affiner les modalités de fonctionnement de ce service et la répartition des charges de chaque commune.

Aujourd'hui, il est de nouveau nécessaire d'apporter des modifications d'une part pour tenir compte de la réussite au concours de gardien-brigadier de Police municipale de l'un des 2 ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique), et d'autre part pour préciser et clarifier les modalités de versement de la participation des communes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de Police municipale pluricommunale tel que joint à la présente note de synthèse et qui sera annexé à la délibération. Une annexe financière est également jointe et sera adressée en annexe de la délibération.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à le signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

*Le Conseil Municipal, [...] : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

APPROUVE l'avenant n° 2 [...]

AUTORISE Madame le Maire à le signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

Luc Fornas souhaite savoir si la base de la convention porte toujours sur 7h par semaine d'interventions sur la commune. Mme Le maire confirme bien les 7h d'interventions sur la commune et qu'elles sont aléatoires sur la semaine.

DELIBERATION n°5 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est rappelé au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits »

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget primitif 2020 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 1 620 087, 20 euros (€), non compris le chapitre 16 (remboursement de la dette).

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 405 021, 80 euros (€) selon la répartition suivante :

		Budget 2020	Crédits 2021 préalables au vote (25% maximum)
Crédits votés par Chapitre			
16	Emprunts et dettes assimilés (Hors Capital)	84 500,00 €	21 125,00 €
20	Immobilisations incorporelles	17 700,00 €	4 425,00 €
21	Immobilisations corporelles	424 267,20 €	106 066,80 €
Crédits votés par Opérations			
302	Voirie	132 000,00 €	33 000,00 €
303	Etang Jacquettan	100 000,00 €	25 000,00 €
305	Protection incendie	13 000,00 €	3 250,00 €
306	Matériel Technique	12 400,00 €	3 100,00 €
316	Accessibilité ADAP ERP Bâtiment Voirie	81 000,00 €	20 250,00 €
317	La Doyennerie	106 220,00 €	26 555,00 €
322	City Stade	100 000,00 €	25 000,00 €
323	Réhabilitation salle du Trésorcle	50 000,00 €	12 500,00 €
324	Pôle Santé	499 000,00 €	124 750,00 €
Total crédits affectés		1 620 087,20 €	405 021,80 €

Aussi et aux fins de facilitation de la gestion des affaires en début d'année 2021, il est proposé de faire application des dispositions de l'article L 1612-1 et autorise à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2021, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, selon la répartition indiquée ci-dessus.

*[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

AUTORISE Madame le Maire, à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, selon la répartition indiquée Ci-dessus ;

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

DELIBERATION n°6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AM des P'tits GONES »

L'association AM des P'tits Gônes a formulé une demande de subvention auprès de la commune à hauteur de 550€. En effet, l'association souhaite acquérir le matériel et les fournitures nécessaires à l'animation des matinées créatives et ce compte tenu de l'annulation de leur participation au Marché de Noël.

La commission vie associative ayant instruit la demande a formulé un avis favorable au versement de cette subvention à hauteur de 500 €. Il est donc proposé aux membres du conseil d'accorder une subvention de 500 €.

*[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

AUTORISE le versement [...]

DELIBERATION n°6 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) EXERCICE 2019 CONCERNANT LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BREVENNE (SIEB)

Chaque année il doit être présenté au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public ayant fait l'objet, ou non, d'un transfert à une structure intercommunale.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles D224-1 à D 2224-5 cette obligation s'impose avant le 31 décembre 2020.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Brévenne (SIEB) a adressé aux communes membres le rapport qui a été présenté au conseil syndical du 26 novembre 2020.

*Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel [...]

Jean Pierre CHABRANT présente ce rapport en soulignant quelques éléments clés. L'exploitation de la concession est assurée par SUEZ, elle concerne 7127 habitants. Sur cette concession 33 abonnés résident sur la commune de Savigny. Le taux de rendement de la concession est de 84%.

A la demande de Luc FORNAS, le rapport annuel sera envoyé aux élus sous forme dématérialisée.

DELIBERATION n°7 : RETROCESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE D 1926

Christian MARTINON expose aux membres du conseil municipal la situation relative à la parcelle D 1926 du territoire de la commune et pour laquelle il est acté que son terrain fait partie de l'emprise voirie.

A l'occasion de la gestion du lotissement de Monsieur André MUZEL, la parcelle D1924 faisant l'objet d'une vente, le notaire en charge des modalités de la vente sollicite la commune afin de « régulariser » la situation.

Il a été ainsi convenu, considérant l'emprise de voirie de la parcelle D 1926 identifiée au plan joint à la note de présentation et annexée à la présente délibération, qu'elle soit rétrocedée au profit de la commune et ce à l'Euro symbolique, dont les frais de notaire potentiels seront à la charge de la commune.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'accepter la rétrocession au profit de la commune de la voie identifiée à la parcelle D1926 (parcelle non affectée de surface de plancher) pour un (1) Euro (€) symbolique et d'autoriser Mme le Maire à signer les actes notariés relatifs à la rétrocession et les éventuels avenants.

*[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

DECIDE d'accepter la rétrocession [...]

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes notariés relatifs à la rétrocession et les éventuels avenants ; [...]

DELIBERATION n°8 : MODIFICATION DE LA DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Il est indiqué aux membres du conseil, le fait, qu'une voie a été dénommée « Route du Général ».

Or, et après mise en place du nouvel adressage il est apparu opportun de préciser le nom du Général originaire de SAVIGNY c'est-à-dire Monsieur le Général GUIBAUD. C'est également le souhaite de la famille.

Il est donc proposé que désormais, la voie soit dénommée « Route du Général GUIBAUD ».

*[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

DECIDE de modifier la dénomination [...]

Mme le Maire précise que la dénomination « Route du Général » avait été effectuée lors du conseil municipal du 25 juillet 2019

DELIBERATION n°9 : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Il est nécessaire de dénommer la voie reliant la Rue du Recy au Chemin du Déguenet. Le nom proposé est Chemin du Gamay.

*[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

APPROUVE [...]

Alain DARGERER précise qu'en Juillet 2019, le conseil municipal avait adopté la dénomination des voies de la commune. Or le chemin reliant la route du Déguenet à la route du Récy a été oublié. Il est donc nécessaire de dénommer cette voie. Le nom proposé est Chemin du Gamay.

M Alain DARGERER informe également les élus qu'une autre voie en limite de Sain Bel dénommée sur la partie de Sain Bel, route des Ecu-

reuls, et desservant également un habitant de Savigny, devra faire l'objet d'une dénomination.

Une anomalie est apparue dans la numérotation de la route du Bois du Maine. Par principe la numérotation de la voie démarre dans le sens centre bourg vers l'extérieur. Ce principe a bien été respecté pour les habitations mais pas pour les bâtiments de la zone industrielle dont le point de départ est le giratoire vers l'aqua centre. Une nouvelle numérotation devra être mise en œuvre en lien avec la communauté de communes.

M Alain DARGERER informe également qu'il manquait une soixantaine de numéros et quelques plaques de rues qui ont fait l'objet d'une commande supplémentaire.

DELIBERATION n°10 : APPROBATION D'UN CONTRAT « TYPE » DE PRET A USAGE A CONSENTIR POUR UNE PARTIE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE

Christian Martinon indique aux membres du conseil municipal qu'un travail a été mené aux fins de vérifications des situations d'occupation ou non d'une partie du domaine privé de la commune. En effet, ce travail a été rendu nécessaire au regard de l'imprécision des informations à disposition de la commune et le constat de l'absence d'acte formalisant des occupations privatives d'une partie du domaine privé communal.

La majeure partie des situations révélées visent des occupations à destination de pâturage, de prairie et de manière très limitative à usage de jardin.

Afin de remédier à cette situation et de se mettre en conformité il est proposé que soit mis en place pour chacune des situations relevant d'une occupation à usage de prairie permettant le pâturage, le fauchage ou à usage de jardin, un prêt à usage dit commodat au sens des dispositions de l'article 1875 du Code Civil.

Ce prêt à usage est par essence consenti à titre gratuit.

Par une réponse ministérielle du 30 août 2018, il a été rappelé la validité de ce contrat, notamment pour une parcelle relevant du domaine privé aux fins de pâturage justifié par un but d'intérêt général et ce, afin de ne pas encourir un risque de qualification de libéralité. Par ailleurs, le contrat de prêt à usage n'entraînait pas d'appauvrissement de la commune.

Dans ces conditions il est proposé d'approuver le contrat « type » de prêt à usage (joint à la note de présentation et annexé à la présente délibération) pour l'occupation du domaine privé de la commune répondant à un usage de prairie, permettant notamment le pâturage, fauchage et de jardin, chacune des parcelles occupées devant être de faible surface et sera donc consentie à titre gratuit.

Pour la commune de Savigny, il est constaté que pour les parcelles relevant de ce type d'occupation, aucun appauvrissement n'est subi par la commune et que l'intérêt public local réside en une volonté d'éviter de laisser les terrains en friche et permet incidemment l'entretien desdits terrains justifiant un prêt à titre gratuit.

Le contrat de prêt à usage pourra être consenti pour une durée maximum de 2 ans reconductible tacitement dans la limite totale de 6 ans.

Il est proposé d'autoriser à Mme le Maire à signer lesdits contrats de prêt à usage dans les conditions ci-avant définies.

*[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés*

APPROUVE le contrat « type » [...]

Christian Martinon précise qu'une occupation de deux parcelles transformées en verger sera traitée ultérieurement et ne fera pas l'objet de ce type de contrat.

D'autre part, dans le cadre du travail de recensement des biens communaux, il demande à Bruno Buisson des précisions sur un bail établi le 19 octobre 2019 au profit de la SCP Espaces et Créations établi devant notaire lors de la vente d'une parcelle de 40 m² issue du jardin de la Cure. Ce bail établi sur une période de 9 ans précise que la commune met disposition de la SCP Espaces et Créations, une parcelle complémentaire de 71 m² à titre gratuit, en contrepartie de l'entretien de ladite parcelle. A l'époque le conseil municipal avait délibéré pour une vente de 40 m² seulement, pourquoi une surface complémentaire de 71 m² a fait l'objet d'un bail ?

Bruno Buisson n'apporte pas de précisions claires sur cette demande.

Mme le maire constate qu'à ce stade le bail ne peut pas être dénoncé avant neuf ans et que cette mise à disposition avantageuse donne une valeur locative supplémentaire à la maison jouxtant la parcelle de terrain sans que la commune perçoive un bénéfice. Se pose donc la question de l'intérêt

public local. Serge Malet souhaite que ce sujet soit abordé lors d'un prochain conseil municipal.

INFORMATION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Monique Laurent pour les commissions Agriculture et Finances : Un questionnaire sera adressé aux agriculteurs pour recenser leurs besoins, la commission finances s'est réunie mercredi 9 décembre. Les membres ont pu constater la situation budgétaire de la commune à fin novembre qui ne demande pas de budget complémentaire.

Pierre Hulín pour la commission Environnement et Déplacements : La pose de 26 arceaux à vélos a été réalisée.

J Yves Dutour, demande ce qui est prévu pour l'école St Martin. Il reste 4 arceaux à poser, Pierre Hulín doit demander à l'école St Martin où les fixer.

Un dépôt sauvage a été constaté Dimanche matin route d'Ancy. Des éléments ont été collectés pouvant remonter au propriétaire et ont été remis à la gendarmerie par Pierre Hulín et Alain Dargère qui ont déposé plainte. Selon si le responsable est un particulier ou une entreprise, une amende de 1500 € à 7500 € est encourue.

Le projet de création d'un chemin piétonnier entre Sain Bel et Savigny se poursuit. Une prochaine rencontre sera organisée entre les deux communes.

Deux silhouettes « Pïeto » seront installées vers les écoles.

Au titre de sa participation à la commission Mobilités à la CCPA, Pierre Hulín informe les élus qu'un débat sur la prise de compétence mobilités interviendra en janvier prochain. Cette commission Mobilités de la CCPA va travailler sur les moyens de déplacements pour se rendre dans les services de proximité : gares, pharmacies..., sur le projet de prolonger la ligne TRAM TRAIN de Sain Bel à Ste Foy l'Argentière et sur le projet de contournement de l'Arbresle.

Nicole Thivard au titre de la commission communication et vie associative : la commission commence à la rédaction du bulletin municipal. La commission Tourisme à la CCPA a donné un avis favorable au dossier de demande de subvention déposé par l'association « Patrimoine d'hier et de demain » de Savigny. Le Petit Marché aura lieu le 23 décembre et celui entre Noël et jour de l'An n'aura pas lieu.

Evelyne Dutour pour la commission actions sociales et vie scolaire : la commission travaille à la mise en œuvre d'un chantier jeunesse. Le concours photos organisé à la médiathèque est clos. Les prix pour les lauréats seront attribués le 16 décembre. Une convention avec l'association « Chaos canem » dont le siège est à Savigny pour le prêt du Petit Théâtre doit être signée, avec en contrepartie la préparation d'un spectacle théâtral à destination des écoles. Les cadeaux de Noël pour les anciens doivent être récupérés en mairie, plus de 160 colis ont été préparés. L'urne Téléthon restera présente en mairie jusqu'à fin décembre.

Alain Dargère au titre de la commission voirie : le marché de signalisations horizontales et verticales a été attribué à l'entreprise AZ Marquages pour un montant d'environ 10 500€. Il s'agit de retracer les places de stationnement, les passages piétons et de terminer le nouveau marquage de la chaussée « chaucidou » route de Sain Bel. L'élagage des arbres débutera en janvier ainsi que l'intervention d'une entreprise pour désherber plusieurs points dans le village. Des devis sont demandés pour refaire la barrière du pont Barraquin vers la station d'épuration. L'étude d'intégration du City Stade confiée au CAUE a démarré, M Saunier viendra sur place.

Serge Malet pour la commission bâtiments : La commission a prévu de visiter les locaux du Chalet Montange pour évaluer les surfaces des parties non réhabilitées. Les raccordements pour les futurs panneaux d'informations sont commandés auprès d'Enedis. Les panneaux pourraient être posés en janvier prochain. Divers travaux vont être réalisés, changement des stores à la maternelle, réhabilitation des vestiaires au Petit Théâtre.

Christian Martinon pour la commission urbanisme : le projet de règlement présenté aux élus pour aménager le secteur de Grange Chapelle a été adressé au cabinet d'urbanisme pour l'intégrer au PLU. Les services de l'Etat ont finalement confirmé que la participation financière de TDF pour réaliser l'extension du réseau électrique était possible en se référant à l'article L332-8 du Code de

l'Urbanisme. Mme le maire devra prendre un nouvel arrêté autorisant la construction du pylône en mentionnant le coût de l'extension à charge de TDF. La société en charge du projet de construction rue des Rosiers sur les propriétés Besson et Bonnepart doit déposer un permis de construire dans les prochains jours. La commission se réunira ensuite pour évaluer ce dossier.

Christian Martinon fait un retour du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 10 décembre, en pointant plus particulièrement les points suivants : marché qui va être lancé au titre d'un groupement de commandes pour les contrôles réglementaires concernant les installations électriques, les dispositifs de lutte contre l'incendie, extincteurs, climatisations, ascenseurs, contrôles des équipements sportifs, les appareils de cuisson et hottes d'extraction.

Christian Martinon rappelle, comme annoncé dans la presse, l'abandon du projet méthanisation sur Lentilly par suite des commentaires, voire insultes subies par les porteurs de projets via les réseaux sociaux. Le projet était pourtant sérieux et noble, il permettait de traiter les déchets organiques comme les déchets issus des cantines. A ce titre les élus communautaires mais aussi les élus communaux ne peuvent qu'être déçus de l'abandon de ce projet.

Mme le Maire rappelle l'aide apportée au commerce local mise en place par le biais de réservation de bons d'achats subventionnés à hauteur de 20% par la CCPA. Ce dispositif remporte un vif succès et se poursuivra jusqu'à fin décembre.

La commune a enregistré 32 dossiers de demande d'indemnisation au titre des désordres observés sur les bâtiments à la suite de retrait/gonflement d'argile. Ces demandes viendront compléter la demande de classement catastrophe naturelle pour la commune.

La cérémonie des vœux prévue le 10 janvier 2021 ne pourra pas se tenir en présentiel comme prévu. **Séance levée à 23h00.**

CR succinct du conseil municipal - 23/02/2021

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; KAPFER-SERVE Isabelle ; DARGERÉ Alain ; BONNET Colette ; LAINE Daniel ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; COQUARD Marie-Bernadette ; SEEMANN Isabelle ; DUTOUR Evelyne ; MARTY Vincent ; DE CAMARET Floriane ; CHANCELLIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc,
Absents excusés : Serge MALET ayant donné pouvoir à Monique LAURENT.
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Floriane DE CAMARET

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

RETRAIT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Mme le Maire précise qu'elle retire de l'ordre du jour le point prévu en numéro 8, concernant le transfert de la compétence mobilité à la CCPA. Elle explique que la CCPA est en attente de l'ordonnance précisant les statuts du futur établissement départemental public en charge de la mobilité (ex Sytral) et de ce fait, elle n'a pas pu adresser, sa propre délibération à la Préfecture. La commune de Savigny devant prendre position sur le transfert de compétence après notification de la délibération de la CCPA, reporte donc ce sujet au prochain conseil municipal. Le conseil prend acte sans remarques de ce retrait.

DELIBERATION 1 - ADOPTION DES TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1ER AVRIL 2021

Madame le Maire propose adopter les tarifs communaux suivants à compter du 1er avril 2021: [VOIR TABLEAU EN PAGE SUIVANTE]
 [...] *Le Conseil Municipal*, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
 UNANIMITE des suffrages exprimés

ADOpte les tarifs [...] applicables à partir du 1^{er} avril 2021.

	Tarifs au 1/8/2020	Proposition de tarifs applicables au 1 ^{er} avril
Garages (loyer annuel, règlement par trimestre)	550,00	564,00
Monographie prix harmonisé avec office du tourisme en 2017	10,00	10,00
Location Le petit Théâtre		
. caution	100,00	100,00
. manifestation familiale de personne domiciliée sur la Commune ou manifestation avec entrées payantes associations de la	98,00	100,00
. manifestation personne non domiciliée sur la commune ou manifestation association extérieure	202,00	207,00
. vin d'honneur	23,00	25,00
. repas d'association, CA ou réunion société extérieure 1/2 journée	52,00	53,00
Location salle Christian Gouttenoire		
. caution	400,00	400,00
. manifestation familiale de personne domiciliée sur la Commune ou manifestation avec entrées payantes associations de la	170,00	174,00
. manifestation familiale personne non domiciliée sur la commune ou manifesta-	330,00	338,00
. vin d'honneur	47,00	48,00
. repas d'association, CA ou réunion société extérieure sans repas 1/2 journée	63,00	64,00
Forfait pour vaisselle avec salle uniquement - 60 cvts vaisselle uniforme ménage	20,00	20,00
Location salle du Trésoncle		
. caution	400,00	400,00
. associations	170,00	174,00
. famille ou habitant de Savigny	265,00	272,00
. extérieur	694,00	711,00
. vin d'honneur	67,00	68,00
. ménage		
Forfait pour vaisselle avec salle uniquement - 360 cvts vaisselle uniforme	50,00	50,00
caution pour clé électronique tous bâtiments	30,00	30,00
Location coffret électrique pour vin d'honneur / manifestations (gratuit pour les associations de Savigny)	33,00	34,00
Droits de place		
. <u>fêtes foraines</u>		
auto-scooter, chenilles, avions	195,00	195,00
manèges enfants	80,00	80,00
loterie, confiserie (camion)	44,00	44,00
tirs de + 5 mètres	54,00	54,00
tirs de - 5 mètres et pêche aux canards	44,00	44,00
autres bancs, éventaillers et confiserie sans camion (le ml)	9,00	9,00
cirque pour installation pour durée maxi-	44,00	45,00
. <u>commerces ambulants</u>		
par jour (maxi 4 heures) avec branchement électrique	4,50	4,50

ou forfait mensuel si régulier avec bran-	17,00	17,00
vacation pour distribution des informations municipales	290,00	300,00
concession dans le cimetière ancien ou		
concession SIMPLE pour 15 ans	200,00	205,00
concession DOUBLE pour 15 ans	400,00	410,00
concession espace cinéraire		
la case pour 15 ans	400,00	410,00
la cavurne pour 15 ans	400,00	410,00

DELIBERATION 2 - APPROBATION DU MONTANT PAR ELEVE A VERSER AUX ECOLES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle les effectifs des écoles :

	Effectif septembre 2020		
	maternelle	élémentaire	total
école publique	40	88	128
école privée (savignois)	27	55	82
TOTAL	67	143	210

Madame le Maire propose la participation par élève pour les fournitures scolaires, suivante :

		2020		2021	
		par élève	coût global	par élève	coût global
école publique	maternelle	76,00	3 496,00	78,00	3 120,00
	primaire	94,00	9 400,00	94,00	8 272,00
	sous-total		12 896,00		
école privée	maternelle	76,00	1 824,00	78,00	2 106,00
	primaire	94,00	4 606,00	94,00	5 170,00
	sous-total		6 430,00		
TOTAL		19 326,00		18 668,00	

[...] Le Conseil Municipal, [...]: 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés
APPROUVE les participations par élève [...]

Mme Nicole Thivard demande pourquoi la proposition d'augmentation diffère entre l'école maternelle et l'école primaire.

Mme le Maire précise en effet que les enseignants du primaire sont plutôt satisfaits des montants alloués pour les élèves, tandis que pour la maternelle, au contraire, ces montants sont plutôt jugés trop justes.

M. Luc Fornas confirme qu'en conseil d'école ce point avait été évoqué.

DELIBERATION 3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES POUR LES ACTIVITES CULTURELLES

Madame le Maire propose les montants suivants de subventions aux associations de parents d'élèves – APE et APEL - pour les activités culturelles : (voir tableau page suivante)

[...] Le Conseil Municipal, [...]: 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'accorder les montants de subventions [...]

	2020		2021	
	par élève	coût	par élève	Coût global
Association parents d'élève école publique(APE) (128 élèves)	18,20	2 657,20	18,50	2 368,00
Association parents d'élèves école privée (APEL) (82 élèves)	18,20	1 328,60	18,50	1 517,00
TOTAL		3 985,80		3 885,00

DELIBERATION 4 : AVENANT N°2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION LEO LAGRANGE POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT.

Madame le Maire rappelle que l'Association Léo Lagrange Centre Est et la commune de Savigny ont conclu un contrat de Délégation de Service Public pour la « gestion du centre de loisirs sans hébergement de la commune de Savigny », notifié le 9 août 2019.

Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 1er septembre 2019 jusqu'au 31 août 2023.

Dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, à compter du 16 mars 2020 avec le confinement général et la fermeture des écoles, l'Association Léo Lagrange Centre Est a interrompu provisoirement l'exécution de ses prestations.

La collectivité a continué de verser les mensualités dues conformément au contrat.

Le prestataire explique qu'il n'a pas, durant cette période, rendu le service prévu au contrat mais qu'il a supporté les charges fixes et assuré la continuité du contrat de façon à avoir la capacité à reprendre le service dès la fin du confinement.

A ce titre, il propose un avenant afin de ramener le montant de la participation de la collectivité pour la période du 16 mars au 11 mai 2020 de 21 061,98 € (3 mensualités) à 12 593,14 €.

Compte-tenu des périodes de facturation déjà établies, Léo Lagrange Centre Est émettra un avoir de 8 468,84 €.

Il est proposé de signer l'avenant n°2.

[...] *Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés*

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 [...]

DELIBERATION 5 : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION 2020 AU TITRE DU PRODUIT 2019 DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA SECURITE ROUTIERE.

Madame le Maire rappelle que, par délibération n°2020.45 du 10 juillet 2020, le conseil municipal a accepté les travaux relatifs à la mise en place d'un radar pédagogique route de Sain Bel pour un montant d'opération s'élevant à 3 400 euros hors taxe et la sollicitation auprès de l'Etat d'une subvention au titre de la dotation des amendes de police relatives à la circulation routière.

Une subvention de 2 612 euros a été accordée au titre du produit 2019 des amendes de police relatives à la sécurité routière.

Il convient de prendre une délibération d'acceptation de cette subvention et d'engagement à réaliser les travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la notification d'attribution de la Préfecture du Rhône en date du 7 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés

ACCETE la subvention ci-dessus mentionnée,

PREND L'ENGAGEMENT de faire réaliser les travaux correspondants.

Alain Dargère précise que le radar pédagogique a été acheté et qu'il sera posé Route de Sain Bel.

DELIBERATION 6 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION DES CALENDRIERS DE COLLECTE DE DECHETS.

Madame le Maire informe que la convention financière en place depuis 2018, pour la prise en charge des frais de distribution du calendrier de collecte des déchets (jour de passage des camions) par la Communauté de Communes, arrive à échéance. Il est proposé de renouveler cette convention en actualisant le nombre d'exemplaires distribués par les communes. Le montant par calendrier n'est pas modifié à 0,24 € par unité imprimée pour la commune.

[...] *Le Conseil Municipal [...] : 19 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés*

DECIDE le renouvellement de la convention précitée, [...]

DELIBERATION 7 : APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCPA.

Madame le Maire rappelle que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a prévu l'organisation d'un débat communautaire sur l'opportunité de rédiger ou non un Pacte de gouvernance entre les communes et leur EPCI. Ce Pacte doit décliner les modalités de gouvernance de l'EPCI dans une démarche qui affirme la nécessité d'une coopération intercommunale et le respect de la clause de compétence générale des communes et du principe constitutionnel de leur libre administration.

Le débat a eu lieu en Conseil Communautaire le 10 décembre 2020. L'élaboration d'un Pacte a été jugé opportun.

Il a été confié par l'assemblée communautaire à la Conférence des Maires qui s'est réunie le 14 janvier 2021 pour travailler sur le sujet et proposer à l'unanimité un Projet de Pacte de Gouvernance aux communes et à la CCPA.

Ce projet de pacte doit faire l'objet d'un avis simple des conseils municipaux des communes membres au plus tard le 31 mars 2021 et sera soumis au Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Le projet de pacte de gouvernance a été envoyé à tous les élus et présenté en commission générale le 9 février 2021.

[...] *Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés*

EMET un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance [...]

DELIBERATION 8 : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Une habitation située sur la commune de Savigny a son accès par l'Impasse des Ecureuils de Sain Bel.

Dans le cadre de l'adressage, la commune de Savigny doit attribuer un nom de voie et un numéro à cette habitation. La dénomination proposée est « Impasse des Ecureuils ».

La commune de Sain Bel a été consultée et a donné son accord.

[...] *Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés*

APPROUVE la décision [...]

DELIBERATION 9 : DESIGNATION DES REFERENTS PDIPR – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - DE LA COMMUNE.

Madame le Maire informe que Le Pôle Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle souhaite relancer le projet de Fiches Vertes proposées il y a quelques années avec comme principe : 1 balade au départ de chaque commune du territoire.

Ce projet sera co-construit en partenariat avec les référents PDIPR de chaque commune. Le rôle de ces référents sera de :

- Participer à la veille pour le maintien de la qualité des chemins et du mobilier signalétique de randonnée.
- Participer aux réunions de bilan qui présentent l'avancement de la démarche de la révision PDIPR sur le Département et les interventions réalisées à l'échelle intercommunale.
- Participer à la création de la balade au départ de sa commune dans le cadre de la réactualisation du projet « Fiches Vertes ».

Ce projet devait être finalisé pour le début de l'été 2021.

Le Pôle Tourisme de la CCPA demande à chaque commune de confirmer et/ou de désigner 1 à 2 référents, membres élus, associatifs ou usagers.

Madame le Maire informe que le référent de la commune désigné en 2020 en tant que représentant du conseil municipal est M. Pierre HULIN et qu'il est possible de désigner aussi des usagers des chemins possédant une

bonne connaissance des sentiers de la commune. Elle propose à ce titre la candidature de Monsieur Michel MUZEL.

[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la candidature de Monsieur Michel MUZEL ;
DESIGNE Monsieur Michel MUZEL référent PDIPR de la commune ;
DIT que les deux référents PDIPR de la commune sont Monsieur Pierre HULIN et Monsieur Michel MUZEL.

DELIBERATION 10 - CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE, D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE DU NOUVEAU GR DE PAYS « MONTS ET COTEAUX DU LYONNAIS ».

Madame le Maire informe que le Comité Départemental de Randonnée Pédestre sollicite l'avis de la commune sur le projet d'un nouveau tracé de sentier de Grande Randonnée de Pays « Monts et Côteaux du Lyonnais ». Il s'agit du même tracé que celui du Tour des Monts du Lyonnais actuel, sauf un petit tronçon à l'extrême Ouest du territoire de notre commune.

Une convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage fixe les modalités.

Il est proposé d'approuver ce projet d'un nouveau tracé de GR.

[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le projet [...] ; la convention

DELIBERATION 11 - MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE URBANISME

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la séance en date du 2 juin 2020 a été adoptée la délibération n°2020.15 portant constitution des commissions communales.

En effet, l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de former des commissions dites d'instruction, chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Ces commissions ne donnant pas lieu à la production de délibération. De même, l'article 7 – chapitre II - du règlement intérieur du Conseil municipal approuvé par délibération n°2020.63 du 27 octobre 2020 prévoit que le conseil municipal peut décider au cours de chaque séance de les modifier.

La composition actuelle de la commission urbanisme est la suivante :

Sous la responsabilité de Christian MARTINON : Bruno BUISSON, Luc FORNAS, Evelyne DUTOUR, Vincent MARTY, Daniel LAINE, Colette BONNET, Isabelle SEEMANN.

Madame le Maire informe que M. Pierre HULIN a formulé une demande d'intégrer la commission Urbanisme et propose sa candidature au vote.

[...] Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour
UNANIMITE des suffrages exprimés

ACCEPTE la modification [...]

INFORMATIONS

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'avec l'accord de la Préfecture, les élections régionales et départementales se tiendront à la salle du Trésoucle pour respecter les gestes barrières. Elles auront lieu les 13 et 20 juin 2021. La commune fera appel aux volontaires pour la tenue des bureaux de vote.

Mme le Maire fait part de la clôture de la consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la requalification centre Bourg avec pour mission l'étude de faisabilité pour réaliser un pôle santé. La commission d'appel d'offres va se réunir, avec en appui les services de la CCPA, pour l'analyse. Les élus seront informés de la suite donnée.

Luc Fornas demande s'il peut avoir une copie des documents composant cette consultation. Christian Martinon lui répond par l'affirmative.

Mme le Maire informe également les élus que dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, elle a adressé à la CCPA la liste des travaux pouvant faire l'objet de demandes d'aides. Il s'agit de la rénovation de l'isolation de l'école maternelle, la création du pôle santé et la fin de l'aménagement du Chalet Montange.

CR DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monique LAURENT pour la Commission Agriculture :

La commission n'ayant pas pu réunir les agriculteurs, un questionnaire leur a été adressé pour connaître leurs besoins.

Christian MARTINON pour la Commission Urbanisme :

Dans le cadre de la modification du PLU, le projet a été présenté aux Personnes Publiques Associées jeudi 4 février 2021. Quelques remarques ont été faites et prises en compte. Le cabinet Urba 2P doit adresser une nouvelle version du projet de modification qui sera transmise aux PPA et aux élus de la commission. A la fin de cette consultation, la commission urbanisme étudiera les remarques émises. Le mode de concertation de la population reste à préciser compte tenu de la crise sanitaire.

La commune vise la mise à l'enquête publique avant l'été pour permettre une approbation de la modification en septembre 2021.

Alain DARGERÉ pour la Commission Voirie :

Les travaux d'élagage sont terminés. Le traçage de la route de Sain Bel est terminé. Les autres marquages au sol (parkings et passages piétons) sont prévus pour les semaines à venir. Le projet de City Stade a été présenté à l'ABF qui nous a fait quelques préconisations en termes de matériaux et de végétalisation des abords. L'implantation de la structure sous la mairie a été validée.

La haie de cyprès en mauvais état et qui masquait la visibilité le long du terrain communal à l'intersection de la route de Bibost et du chemin en direction de Mont Piollier a été arrachée. Le terrain sera réaménagé par l'équipe technique.

Bruno Buisson a eu écho de l'intervention des gendarmes à cette occasion et demande des précisions.

Mme le maire précise que la commune a dû faire appel aux services de l'ordre puisqu'un couple bloquait les travaux en se positionnant entre la haie et les engins et refusait d'en bouger, malgré les tentatives des élus pour le raisonner.

Isabelle Seemann demande quand seront terminés les travaux d'entretien du bassin de rétention vers Grange Chapelle. Mme le maire lui répond que ces travaux réalisés par la CCPA avaient été validés par l'ancienne équipe municipale. Suite à la coupe des arbres, la commune a demandé à la CCPA de replanter une haie le long de la RD 33 pour végétaliser le lieu.

Isabelle KAPFER pour la Commission Services à la personne, vie scolaire :

La commission a reçu deux devis pour le renouvellement du matériel informatique de l'école dans le cadre du Plan de Relance. Ce renouvellement peut être pris en charge à 70% par l'Etat.

La commission va rencontrer Léo Lagrange et la CCPA début mars pour préparer le chantier jeunes.

Elle a visité la médiathèque de St Pierre la Palud et s'est fait présenter le logiciel Orphée qui pourrait être installé à Savigny pour mettre en réseau notre médiathèque avec les communes voisines.

Concernant la mise en œuvre des consignes sanitaires et l'organisation du service de cantine Mme le Maire et Isabelle Kapfer ont rencontré les responsables de l'association du Restaurant scolaire et le prestataire. Un retour sera fait aux personnels.

Pierre HULIN pour la Commission environnement :

La commission est en attente de devis pour avancer sur le projet de liaison douce entre Sain Bel et Savigny.

La commission va travailler sur l'aménagement du terrain en gore et faire des propositions aux élus avant de rencontrer la population. Elle entame aussi une réflexion sur le devenir de la place du 11 novembre et son aménagement, elle a participé à l'élaboration de la zone 30 avec la commission voirie. Elle étudie la possibilité de créer un espace de stationnement pour campings cars. Elle réfléchit à une communication pour améliorer le tri des déchets au cimetière.

Nicole THIVARD pour la Commission Vie associative et communication

Le bulletin municipal a été distribué et a reçu un bon écho. La commission travaille déjà sur le prochain Savigny Info et sur le projet de livret d'accueil pour les nouveaux arrivants. Les socles des panneaux lumineux ont été réalisés.

Mme le Maire en l'absence de Serge MALET et Jean-Pierre CHABRANT pour la Commission Bâtiments :

Le rafraîchissement des vestiaires du Petit Théâtre est terminé.

Le projet de rénovation du mur du Chalet Montange a été accepté par l'ABF.

Jean Pierre Chabrant précise que les travaux de pose de stores à la maternelle prévus pendant les vacances de février ont été décalés et se feront un mercredi.

Retour des différentes commissions à la CCPA :

Evelyne Dutour pour le développement économique, restitue le résultat de l'opération d'aide aux commerces locaux qui a rencontré un vif succès. 6815 bons d'achats ont été retirés via la plateforme. 84 commerces ont bénéficié de ces achats aidés pour un chiffre d'affaire global de 331 825 €. Elle rapporte les promesses de dons pour le Téléthon : 7 073.81 € pour le territoire de la CCPA dont 290,10€ de Savigny.

Vincent Marty pour la commission sport précise qu'un recensement des salles a été fait. Il vise à mettre en commun nos installations pour combler les manques de disponibilités dans les communes. Compte tenu de la concurrence pour l'espace Forme de l'Archipel, l'offre sera revue. La réflexion sur les tennis couverts se poursuit.

Mme le Maire, pour la commission « Déchets » annonce la communication tous les 15 jours d'informations sur le tri des déchets via les sites internet et les réseaux sociaux. Pour les semaines de l'environnement, chaque commune est invitée à faire remonter ses projets à la CCPA.

QUESTIONS DIVERSES

A la question de Luc Fornas, sur l'évolution du futur lotissement de la Doyennerie, Christian Martinon informe les élus que l'aménageur vient de lui confirmer que les travaux débuteraient début mars.

Séance levée à 21h50

Droit d'expression

Liste « Ensemble pour Savigny »

Nous voilà déjà à la fin de la première année du mandat.

Quelques dossiers sont terminés ou ont avancé :

Le Chaussidou, imposé par la municipalité actuelle. Je laisse le soin aux Savignois de juger de l'utilité et de la praticité de cette façon de se déplacer.

Le City stade : l'ancienne municipalité le prévoyait à proximité du stade de football. Il a été décidé, sans aucune concertation, de le déplacer vers la mairie en pleine zone de protection du patrimoine (ZPPAUP). Cet emplacement exige de nombreuses modifications, imposées par les architectes des bâtiments de France. Ces changements augmentent de 57% soit 40 000 euros le budget. Était-ce nécessaire de modifier l'emplacement juste pour ne pas faire comme l'équipe précédente ?

Prenez soin de vous en cette période sanitaire difficile.

L'équipe Ensemble pour Savigny

Liste « Savigny d'abord »

Bonjour de l'équipe SAVIGNY D'ABORD

De grands projets sont à venir ; ils sont annoncés, certainement attendus, mais pas vraiment en concertation avec la population. Une fois encore, je regrette un effet de communication plutôt qu'une réflexion sur les grands choix qui pourraient être faits, et surtout une vision d'ensemble qui devrait lier toutes ces intentions.

Plus personnellement, J'essuie de nombreux refus lorsque je sollicite l'autorité pour obtenir des documents qui ont été présentés en commissions.

Minoritaire, certes, et critique dans certains cas, je ne comprends pas le "jeux" des petites humiliations. Mais quand il s'agit de documents publics !!

Selon la loi, les conseillers municipaux ont le droit d'être informés de tout ce qui touche à ces affaires (de la commune) dans des conditions leur permettant de remplir normalement leur mandat.

Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Je profite de cette tribune pour interpeler les conseillers de

l'équipe majoritaire : outre ce déni de démocratie, ces refus répétés constitueront un précédent qui pourrait bien se retourner contre vous un jour.

En ce qui concerne la modification du PLU, je suis à votre disposition pour vous fournir des explications complémentaires si besoin et vous invite à faire valoir vos souhaits et droits dans le cadre d'une juste égalité de traitement de tous les citoyens.

N'hésitez pas à me contacter :

Luc Fornas et l'équipe SAVIGNY D'ABORD

06 81 36 32 02 ou par mail : savigny.dabord2020@gmail.com

Liste « Ensemble construisons demain »

Nous souhaitons dans un souci de clarté apporter quelques précisions :

Concernant le city stade, la zone ZPPAUP englobe une large zone du village y compris la zone du terrain de sport.

Comme le prévoit la loi, en matière d'information, l'ensemble des élus disposent pour chaque conseil municipal de tous les documents nécessaires, dont la note de synthèse, pour voter les sujets donnant lieu à délibérations. Sans oublier les échanges au préalable qui ont lieu lors des réunions des commissions.

En dehors de ces droits spécifiques, les élus ont un droit de communication comme tout citoyen. La formulation de la demande obéit à certaines règles et ce dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel ou protégées dont le maire est le garant. La position de conseiller municipal ne donne pas droit à un régime de faveur.

S'agissant de la modification du PLU, chacun est libre de partager son point de vue avec l'un ou l'autre des élus. Les débats ont lieu en commission urbanisme et commissions générales.

Dans cette phase de concertation avec la population, pour que les remarques et propositions soient prises en compte, il est indispensable qu'elles soient écrites dans le registre à disposition en mairie ou transmises par mail ou courrier adressé à Madame le Maire.

Enfin, dans cette période difficile que nous traversons à cause des restrictions liées à la crise sanitaire, nous restons à votre écoute.

Cordialement

Retrouvez votre
Savigny Info
tout en couleur
et les anciens numéros
sur le site de la mairie
www.mairie-savigny69.fr
rubrique MAIRIE / PUBLICATIONS

#AgirEnsemble avec la CCPA



Trions nos déchets ensemble mais séparément



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les emballages imbriqués ne peuvent être séparés en fonction de leur matière par les machines du centre de tri. La procédure en est alors perturbée et de la matière recyclable n'est pas récupérée.



Pour un bon recyclage, déposez séparément vos emballages dans le bac de tri à couvercle jaune ou dans les conteneurs enterrés pour le tri.



Bien s'informer sur la dératisation

- S'assurer que les déchets ménagers soient stockés dans des conteneurs en plastique et que les déchets non recyclables soient dans des sacs poubelle fermés, dans un bac à couvercle noir.

- Ne pas laisser de denrées alimentaires ou détritrus à l'extérieur des habitations.

- Grillager les soupiroux de cave et bouches d'aération.

- Désherber régulièrement les abords des habitations.

- Eloigner les stocks de bois des murs.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle intervient 4 à 6 fois chaque année dans les zones où il y a prolifération.

Le maire a la responsabilité d'assurer la salubrité publique sur sa commune.



Chaque propriétaire doit faire le nécessaire pour dératiser, sans délai, les immeubles, caves, maisons, et/ou dépendances, comme la législation en fait l'obligation.



Tri des masques

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, VOS MASQUES DOIVENT ÊTRE JETÉS DANS UN SAC FERMÉ ET DÉPOSÉS DANS UNE POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES



Panneau Pocket

COMMENT SUIVRE LA CCPA SUR PANNEAUPOCKET ?

Pour pouvoir accéder aux informations que la CCPA partage sur l'application téléphonique, rien de plus simple :

- Installer l'application PanneauPocket sur votre téléphone ;

- Rechercher "CC du Pays de L'Arbresle" ;

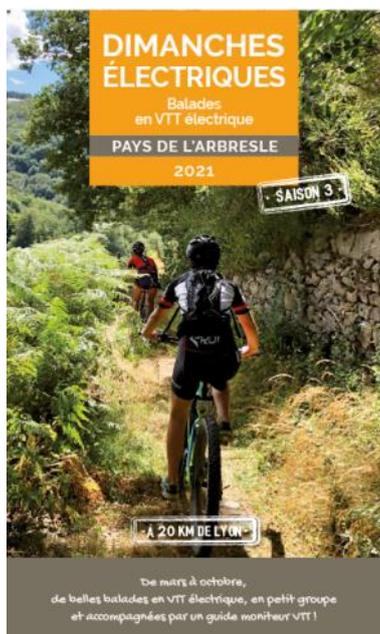
- Cliquer sur le coeur jaune à droite du nom ;

- Activer les notifications pour être informé encore plus rapidement.

Vous pouvez également suivre la CCPA sur le site internet de PanneauPocket en recherchant par région, département ou directement par le nom de la collectivité.



PanneauPocket



L'Office de Tourisme du Pays de l'Arbresle lance la saison 3 des Dimanches Électriques !

Deux dimanches par mois de mars à octobre, des balades en petit groupe d'une dizaine de personnes accompagnées par un guide moniteur vous sont proposées. Les balades, de niveau de difficulté très accessible, se font à la demi-journée ou à la journée entière avec à la pause un pique-nique de produits locaux livré sur place.

Ces balades organisées permettent d'arpenter les circuits balisés du Pays de l'Arbresle tout en découvrant des lieux naturels et des sites patrimoniaux remarquables : Carrières de Glay, site de la chapelle de Fouillet, Mont d'Arjoux ...

De nouvelles balades sont proposées cette année, notamment au cœur des ceriseraies du Beaujolais des Pierres dorées avec en fin de parcours une dégustation commentée dans un domaine viticole ! L'occasion de prendre l'air sans partir loin de chez soi et sans (trop) se fatiguer !



Campagne d'été des Restos du Cœur

Ouverture le 22 mars 2021 jusqu'au 31 juillet

Distributions : Tous les jeudi toute la journée dès 8h30.

Fermeture du centre tout le mois d'août, et réouverture le 1er septembre jusque novembre (date à confirmer)

Cadastre Solaire

Découvrez un outil fiable et gratuit pour mesurer le potentiel solaire de votre toiture !

Depuis le 24 février 2021, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) met à votre disposition un cadastre solaire disponible sur <https://ouest-lyonnais.cadastre-solaire.fr/>.

Il s'agit d'une cartographie couvrant le territoire des 4 intercommunalités du SOL, dont la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, qui permet de mesurer gratuitement le potentiel solaire de votre toiture à partir de la saisie de votre adresse.

Le cadastre solaire vous donne accès rapidement à différentes informations sur votre toiture : la surface de panneaux optimale, les coûts d'installation, les gains d'énergie, le retour sur investissement et les bons contacts à avoir pour concrétiser le projet. Vous pourrez ainsi visualiser l'intérêt d'installer des panneaux thermiques pour chauffer votre eau, ou photovoltaïques pour vendre ou autoconsommer l'électricité produite. De plus, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit des conseillers de l'espace info énergie si vous le souhaitez.

Le SOL porte le schéma de cohérence territoriale et organise donc l'aménagement du territoire de l'ouest lyonnais regroupant 41 communes et 125 000 habitants. Les élus ont adopté un plan climat énergie territorial en 2012, constituant ainsi une première étape dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique et l'émission de gaz à effet de serre. Labellisé territoire à énergie positive, l'ouest lyonnais s'engage donc à réduire drastiquement ses consommations énergétiques d'ici 2050 et à les couvrir autant que possible par de l'énergie locale renouvelable, notamment grâce à son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial.



Les beaux jours reviennent, propices aux balades en nature ... Mais n'oublions pas que des espaces sont agricoles, respectons-les !

Les cultures dans les champs sont en train de pousser, ne les piétinons pas ...

Les fruits sont attirants, si tout le monde en cueille, les vergers seront dévastés.

ALERTE CHENILLES PROCESSIONNAIRES

3115 URGENCES VÉTÉRINAIRES
APPEL GRATUIT

Depuis le 12 février 2021, le redoux des températures a déclenché la première vague de migration des chenilles processionnaires.

LES RISQUES MAJEURS SONT :

- Des lésions de la langue, truffe et muqueuses
- Des œdèmes et étouffements
- Des réactions allergiques, voire anaphylactiques

3115 URGENCES VÉTÉRINAIRES

ALERTE

MANIFESTATIONS CULTURELLES

Voici les manifestations prévues à ce jour.
Les mesures sanitaires conduiront sans doute à des annulations ou des aménagements.
Nous vous tiendrons informés via le site internet de la mairie et la page Facebook.

Samedi 17 avril : Matinée Nettoyage de la commune, 9h-12h, rdv Place de la Mairie (Place du 8 Mai)

Mercredi 21 avril : Dernier jour de la concertation de la population sur le PLU, mairie et site internet (voir page 5) & L'Ile aux histoires, 16h30, Médiathèque

DON DU SANG

Vendredi 23 avril

St Germain - Nuelles

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



Mercredi 28 avril : Atelier de lecture Kamishibai (8-11 ans), 14h30-16h, Médiathèque

Vendredi 30 avril : Marché d'auteurs et Animation de printemps (Troc de graines), P'tit Marché

Samedi 1er mai : Spectacle Ecole St Martin, salle du Trésoncle

Mercredi 5 mai : Atelier de lecture Kamishibai (8-11 ans), 14h30-16h, Médiathèque

Samedi 8 mai : Cérémonie commémorative, commune & ADR CATM, Monuments aux Morts

Mercredi 19 mai : Atelier de lecture Kamishibai (8-11 ans), 14h30-16h + Spectacle Kamishibai tout public (fait par les enfants) à 15h, Médiathèque

& L'Ile aux histoires, 16h30, Médiathèque

Samedi 22 et dimanche 23 mai : Vogue patronale, village et Place du 11 novembre

Dimanche 6 juin : Bourse aux livres APEL, Ecole St Martin

Samedi 12 juin : Course cycliste Tour du Beaujolais, traversée du village

Dimanche 13 juin : Elections Départementales et Régionales - 1er tour, salle du Trésoncle

Mercredi 16 juin : L'Ile aux histoires, 16h30, Médiathèque

Dimanche 20 juin : Elections Départementales et Régionales - 2ème tour, salle du Trésoncle

Vendredi 25 et/ou Samedi 26 juin : Kermesse des Ecoles Publiques - APE, salle du Trésoncle

Samedi 26 juin : Loto ASC Gymnastique, en huis clos - communication des résultats en direct sur les réseaux sociaux

Vendredi 2 juillet : Concours de pétanque, AB2S Basket, terrain en gore

Samedi 10 juillet : Animations Savunis les Arts (Spectacle musical et Cinéma), salle du Trésoncle

Mercredi 21 juillet : L'Ile aux histoires, 16h30, Médiathèque

Jeudi 2 septembre : AG et repas Trait d'Union de l'Amitié, salle du Trésoncle

Samedi 4 septembre : Forum des associations, 9h-12h, salle du Trésoncle

Mercredi 15 septembre : L'Ile aux histoires, 16h30, Médiathèque

Samedi 25 et dimanche 26 septembre : Représentations Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Samedi 2, dimanche 3, samedi 9, dimanche 10 octobre : Représentations Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Jeudi 14 octobre : Anniversaires des classes en 0 et 1 du Trait d'Union de l'Amitié, salle Christian Gouttenoire

Samedi 16 et dimanche 17 octobre : Représentations Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Mercredi 20 octobre : L'Ile aux histoires, 16h30, Médiathèque

Jeudi 11 novembre : Cérémonie commémorative, commune & ADR CATM, Monuments aux Morts

Mercredi 17 novembre : L'Ile aux histoires, 16h30, Médiathèque

Vendredi 3 décembre : Concours de belote pour le Téléthon, salle du Trésoncle

Dimanche 5 décembre : Cérémonie commémorative, commune & ADR CATM, Monuments aux Morts

Dimanche 12 décembre : Arbre de Noël - Trait d'Union de l'Amitié, salle du Trésoncle

Mercredi 15 décembre : L'Ile aux histoires, 16h30, Médiathèque



Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 14h à 19h30
Place du 8 Mai T945

(horaires adaptables selon couvre-feu)

Toutes les semaines :

Charcuterie, boucherie, traiteur, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux

Fromages et yaourts de brebis, Bernadette et Lara Coquard, Savigny

Pizzas, J'y vais Pizza, Laura Pacallier et Joël Vinçon, 18h à 21h45 (sous la Mairie)

Tous les 15 jours :

Epicerie itinérante, vrac et bio, la Pépite Verte, Valérie France & Marine Meunier, L'Arbresle

Herboristerie, O trésor des Plantes, Corinne & Alain Clavaron, Bully

Bières locales, Brasserie Prisca, L'Arbresle

Tous les 1er vendredi du mois (sauf exception) :

Confitures et terrines, Au bonheur des Papilles, Monique Andolfo, Sourcieux les Mines

D'autres commerçants sont présents ponctuellement :

Huiles de Crête (Gandelin Passion), **Miel** (Rucher du Sonnay, Marie-Ange Lehmann), **Bijoux** (Julie Masia)...

Et parfois, quelques animations :

Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

Fréquentez le marché régulièrement pour les découvrir !

Pour toutes vos sorties culturelles et sportives, pensez à vous inscrire à la newsletter de l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle !

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE

04 74 01 48 87 - officedetourisme@paysdelarbresle.fr

Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

Téléchargez dès à présent l'application ILLIWAP pour recevoir toutes les infos savignaises en direct ! (voir détails en page 7)

